

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

1

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-PAUL

Commune de : L'ETANG-SALE

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à : l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, une autorisation de défrichage et une mise en compatibilité du PLU sur le territoire de la commune de Saint-Leu, présentée par la SCPR

Registree  
Complet

# ENQUETE RELATIVE

A

l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, une autorisation de défrichage et une mise en compatibilité du PLU sur le territoire de la commune de Saint-Leu, présentée par la SCPR

**Commission d'enquête :**

**Monsieur Philippe GARCIA (président)**  
**Madame Nicole MAILLOT**  
**Monsieur Armand POTHIN**

En exécution de l'arrêté du 112/SP/ST PAUL de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. \_\_\_\_\_

ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06/2018 au 25/07/2018 les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(voir arrêté joint)

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*N. MAILLOT*  
*A. POTHIN*

le 25/06/ de 08 heures 00 à 16 heures 00

1 - Observations de M. DUCRET

Je souhaite faire part de mon refus de voir l'ouverture de cette carrière sur le site de la Ravine du Trou - l'impact écologique qu'elle va créer n'est à mon sens absolument pas pris en compte : Risques liés aux poussières, trafic routier lié aux camions, nuisances sonores.

En aucun cas je n'accepte ce projet qui dégradera la qualité de vie de citoyens alentour.

Nathalie DUCRET Nathalie  
109 Chemin de l'Union  
97427 Etang-Salé

2 - Observation de N. BIGNON

Je tiens également à signifier mon refus total de ce projet de carrière au lieu dit Ravine du Trou - Bois Blanc. Ce projet est une catastrophe au niveau environnemental mais aussi sanitaire, écologique, médical et économique. Les conséquences d'un tel projet ont nombreuses, ont été maintes fois portés à l'attention des pouvoirs publics : dégradation du patrimoine environnemental, dégradation de la qualité de vie par les nuisances sonores répétées et par les allers-retours continus de poids-lourds, risques sanitaire pour les riverains des communes alentour

sans compter les risques importants encourus par les enfants des écoles avoisinantes à cause des poussières noires qui retomberaient.

Je refuse donc au nom de ma famille ce projet dangereux pour notre île et pour notre santé.

Nicolas BIGNON, 2 imp des Jacinthes 97427 Etang-Salé

Le 26/06/18

3 - Observation de M. LOUANO

Je suis contre l'implantation de la carrière de bois blanc.

Ce projet est égoïste et dangereux pour l'ensemble de la collectivité.

Notre île comme toute planète est un lieu fragile qu'il faut absolument préserver en maximisant

la pression démographique se fait de plus en plus ressentir.

Implanter un tel projet est une aberration.

L'île de la Réunion est trop petite pour accueillir un tel ce genre de projet.

Au nom de ma famille, je refuse cette carrière

Sébastien LOUANO  
26 ZIe de la Ravine du Trou  
97427 Etang-Salé

16

ES-4

4 OBSERVATIONS de Mme Fioux - le 26/06/18 -

J'ai déjà fait mes observations lors de la précédente enquête publique au vu des dossiers de demande d'autorisation d'exploiter - Je m'oppose à ce projet pour les raisons déjà mentionnées + les raisons mentionnées par les personnes ayant donné leur avis pages précédentes (trafic routier, exploits, qualité de l'air, sonne, etc)

L'Addendum ne change rien aux nuisances qui sont produites par ce chantier de carrières de Bois-Blanc. Je considère que la Cour de Bordeaux n'a pas émis un avis défavorable sans avoir convoqué tous les experts capables d'appréhender les données apportées par le très volumineux dossier.

Je refuse donc, au nom de ma famille aussi, ce projet dangereux pour les habitants des Communes de S'leu, les Amis et Mang-Sali.

Madame Paule Fioux  
10, rue du Four à Chaux  
97477 - Mang-Sali

PFoux

ES-5

5- OBSERVATIONS - M. Pierre DUCRET

En séjour régulier à l'Étang de bois depuis plusieurs années, je manifeste mon opposition à la création de la carrière de bois blanc et sur l'impact global (qualité de l'air, bruit, nuisances, dégradation du paysage, impact sur les fonds usés, rejet...) pour des enjeux très constatables en termes d'aménagement du territoire.

Pierre DUCRET

ES-6

6- observations M. Michelle DUCRET

Non à ce projet fou.

MDucRET

P.G.

ES-7

7- Observations de Katherine Bouremaison le 27/06/18

Pourquoi une enquête de plus? Les conséquences sont toujours les mêmes (et seront toujours les mêmes), très nuisibles pour la population et pour l'environnement!!!

Je m'oppose à ce projet au nom de ma famille et en mon nom.

Katherine

4<sup>e</sup> permanence le 28 juin 2018 de 08h00 à 12h00

NB: 7 observations faites avant la permanence sur le registre n°1 E. Sale'

ES-8

Une enquête de plus en plein mois de juillet...

Je suis résolument contre ce projet.

Une pare réaction et de l'autre côté de destruction d'une zone magnifique. Quel impact économique sur le tourisme!! Pollution visuelle, sonore, accidents loges, le faune, le flore, les poissons...

Ma famille et moi sommes opposés à ce projet!

Katherine

du 27/06

1 observation faite durant la permanence

Katherine

R.G.

Observations de Madame REAU

Je suis contre la modification du plan local d'urbanisme, car la richesse en roche massive n'est pas démontrée

Je suis contre l'abrogation de la loi Barnier qui veut réduire l'espace entre la route des Tamarins à 40 mètres au lieu de 100m.

Je suis contre le fait d'abroger la hauteur des bâtiments à 4 mètres qui sont actuellement de 6 mètres

Défrichement ; je ne suis pas d'accord avec la demande de dérogation d'interdiction de défricher :

25 hectares  $\Rightarrow$  destruction de la flore et de la faune. Dans l'enceinte et à proximité, il y a des plantes remarquables et protégées : Le bois d'ortie - le benjoin le bois de lait

destruction de la faune chauve souris  $\Rightarrow$  pas le droit de les déplacer  $\Rightarrow$  code de l'environnement

\* plus de baleines dauphins qui croisent à proximité à cause des tirs à mine  $\Rightarrow$  vibration.

• Pousssières : nuisance pour les habitants : micro pousssières en sachant qu'avec un vent de 30 km/heure les micros pousssières s'étalent sur 27 km/heure  
IMPACT SUR LES CULTURES = FAUNE FLORE.  
POPULATION ECOLES

LES POUSSIÈRES SE DEPOSENT SUR LA PLANTE ET L'EMPECHENT DE RESPIRER

ASTHME EN HAUSSE.

• Tirs de mine  $\Rightarrow$  Nuisances sonores

De 5 heures à 19 heures : En semaine  
5 heures à 12 heures : Le samedi

La nuit  $\Rightarrow$  réparation des camions

Très forte augmentation de la circulation

• 465 rotations de camions par jour  
micro coupures qui créent d'immenses embouteillages sur la route des Tamarins et RN1 (Étang Salé par ex)

• 2 unités mobiles de fabrication d'explosifs dont du nitrate d'ammonium [célèbre par l'explosion de l'usine AZF à Toulouse  $\Rightarrow$  31 morts 2500 blessés]

$\hookrightarrow$  Terrorisme ?? Maurice n'est pas loin

Economie  $\Rightarrow$  le milieu économique [Tourismes, Chambres d'hôtes] sera ruiné.  
les habitations à proximité de la carrière seront dévaluées.  $\Rightarrow$  FISSURES

Qui est Vinci ? Multinationale qui a obtenu le marché du granulat à La Réunion et qui veut non seulement le monopole mais une carrière A VIT

La région prévoit d'ouvrir la carrière en novembre ?  
Pression sur les commissaires enquêteurs et sur les citoyens ?

Conclusion Je suis contre l'ouverture d'une carrière en roches massives  
le tout viaduc est une solution plus respectueuse pour l'environnement.

Observations de Tustan Simile:

Je m'oppose (pour la 3e fois) à ce projet de carrière par de multiples raisons dont celle-ci

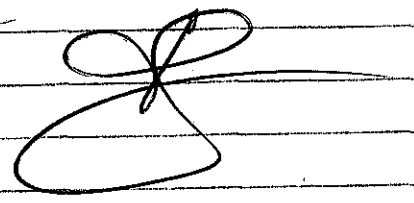
L'impact sur le climat est sous-estimé. Les mesures d'atténuation ne sont pas fiables.

L'observation aérienne ne garantit pas l'absence de chutes de balles à base ont une épaisseur de 45 mètres de vent de Sud (Alizés) crée de montons / défilement de surface qui rend impossible de la déceler.

De même, avec l'écarte avec hydroplume, la balne / d'ombrage n'émettent pas de fin en permanence.

Donc, il est impossible de garantir l'absence de chutes lors du tir de mine.

ES-11



Le 29/06/2018 à 9h10

Je rejette l'idée de ce projet de carrière à la Ravine du trou car:

\* Impact sur un haut lieu de pratique de l'escalade dans l'Ouest

\* Impact négatif concernant le développement touristique de la route des plages

\* Impact négatif sur la mer en cas de fortes pluies et de coulées de boues dans cette zone

\* Impact négatif sur les populations de Pitou St Lou, des écoles maternelles, primaires et collèges situées sous le vent du vent dominant soit l'alizé de Sud Est

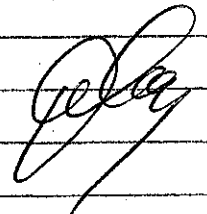
\* Impact négatif car les tas de mine de part les vibrations engendrées dans le roche

basaltique peuvent impacter le passage des baleines

\* Impact négatif sur la circulation sur la route des plages, haut lieu de la pratique du cyclisme familiale et sportif, et son impact négatif concernant le développement économique lié à la location de vélo à assistance électrique ou non

En résumé, je ne peux pas concevoir de défigurer cette zone semi-rivage, fleuron de la côte sud Ouest

ES-12



Observation de Tustan Simile

Le document TOTED Annexe 12 est visible page 66/97. Je ne peux pas corriger mes impressions sur la fréquentation des falaises marines sur la côte.

Comment cela peut donner un avis dans ce contexte? Je m'oppose mal informé sur l'impact sur les falaises marines, petites plages et bon points sur la zone.

ES-13

Concernant l'impact sur les coraux, seul le aérojets ont mentionnés dans l'étude de PARETO (PSE et suivantes) or ce ne sont pas les seuls espèces présents (la photo de l'étude permet de le voir) et il est aussi mentionné que cette zone était bien utilisée en 2005 par les aérojets. Il est aussi mentionné dans cette étude une colonie p. 6.



de l'ordre de 20% par la construction corallienne au droit du site de la carrière par l'ancien 20m de fond. Donc il y a bien de la roche à proximité directe de la (future) Carrière. De plus, la Réserve de la SCPR et l'AE (p42) (surtout que des nids d'eau douce et charriés en porhales) sont présents en cas de grosse intempérie. Or les tempêtes sont facilités par l'eau douce et le recouvrement par les porhales. Donc cette carrière participera à la dégradation des coraux dans ce secteur, ce qui en pleine Réserve Naturelle de Corail jouet un rôle primordial dans l'équilibre marin, sans un habitat ou un abri pour de nombreux animaux marins. Donc pour cette raison je m'oppose à ce projet de carrière.

5

le 29/06/2018 ES-14

Après 2 enquêtes publiques puis sur dit non, le tribunal de Bordeaux qui a rejeté le projet je ne comprends pas qu'on ait encore se prononcer sur ce projet.

Je ne suis pas favorable pour plusieurs raisons:

- nuisances sonores pour les riverains
- poussières, les enfants des écoles st exposés
- écologies, disparitions de la faune et de flore de coin (espèces protégées)
- circulation des camions et pollution tous les jours
- protection du lagon
- impact sur le tourisme et le patrimoine immobilier des communes avoisinantes.

6

P.G.

le 29/06/2018.

ES-15

je ne suis pas favorable à ce projet. Il a été démontré qu'il y aurait des incidences sur la santé de personnes, sur le milieu marin et terrestre ...

Je trouve aberrant qu'aujourd'hui ce projet puisse être envisagé avec l'urbanisation existante.

Qu'est-ce qu'on fait les politiques responsables du développement du territoire?

le 29/06/2018

ES-16

Je suis favorable au projet <sup>soit</sup> mais resté + de 3 heures bloqué la nuit sur la route de littoral, et cette carrière n'est pas gênante car il y a tellement de sable. Si c'est la solution la + utile au niveau de qualité dans une carrière l'eau coulera toujours.

Il faudrait arrêter les constructions car il y a tellement de camion, de bétonnières, des engins, dans ce cas il faut arrêter tous les travaux.

Que cette route soit la fierté, et surtout utile au à la Carrière si est utile.

F. B. B.

Jelene, Ety Sale

Le 29/06/2018

ES-17

Ma position est très claire: je suis pour l'ouverture de l'entièrement des roches massives à la carrière du trav. En effet sans l'impact de ces roches, les anciens se s'effondrent dans l'océan. Mais je suggère que les terres que l'on récupère quand l'on découvre les terrains, puissent combler les trous effectués pour le ramassage.

MINISTRE DES PAYSAN

[Signature]

P.G.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Voir registre n° 5  
E. Sale'

P.G.

le 2/07/18

ES-18

10

Combien de fois faut-il dire que l'on est contre ce projet ?

C'est donc la 3<sup>ème</sup> fois et mes arguments sont les mêmes :  
- impact des nuisances sonores et des poussières sur notre santé (en particulier celle des plus fragiles comme nos enfants)  
- impact sur l'environnement à court terme (pour la faune et la flore même sur de zones protégées) et à long terme (ce site magnifique sera défiguré pour toujours)  
- impact sur le parc immobilier et la fluidité de la circulation dans la zone.  
Stéphane Gauthier

8<sup>o</sup> permanence le 05 juillet 2018 de 13h00 à 16h00 - E. Sale'

15 observations faites entre les permanences des 28/06 et 05/07/2018 sur les registres 1 et 2 E. Sale'

le 05.07.2018 ES-23

Je suis CONTRE cette carrière, toutes les carrières que vous voulez faire !! Vous détruisez la Flore, la faune, les espèces protégées vous allez polluer ce site naturel qui est respecté par une population sédentaire qui bénéficie de ce cadre encore préservé de notre île. Arrêtez de bruyiller notre petit Caillou avec vos dires de Nîmes qui vont faire exploser notre île. NON et NON  
Sybille Grandin P.G.



ES-24

Le 5 juillet 2018 Colette FONTAINE L'Etang-Salé  
 Je me demande qui a eu cette idée criminelle d'une  
 carrière à cet endroit: ville touristique, avec pistes cyclables  
 en face du chemin des baleines, de la réserve marine,  
 du chemin des baleines. C'est une aberration, un  
 mépris pour les habitants, un scandale environne-  
 tal et humain.

Cette fois encore, je dis non à cette carrière et toutes  
 les nuisances qu'elle va entraîner: tir de mine =  
 bruit poussières, circulation de camions à toute heure  
 encombrement de la route.

J'ai envie de pleurer de constater le manque de  
 respect pour notre Ile.

J'ai de la colère, de la tristesse,  
 Ils insistent tellement que c'est louche!

3 observations faites sur les registres n°  
 1 et 2 - E-Salé durant la permanence du  
 05/07/2018

E-S-27 (\*)

le 9 juillet  
 Je m'oppose fermement à ce projet qui va endommager  
 gravement l'environnement exceptionnel d'Etang Salé et  
 Saint-Jean. L'érosion marine va détruire la réserve  
 marine, on en a un bon exemple avec la destruction  
 du lagon de St-Jean après le passage de Fatir du  
 aux écoulements de terre dans le lagon.  
 Les poussières engendrées vont jusqu'à St-Jean avec les  
 alizés, les tir de mine entraîneront une pollution  
 majeure.

Cel serait une catastrophe écologique!

M. Delphine

(\*) Il y a une observation "20" et une "20 bis" suite à  
 un rectificatif: Pas de n° "26", passage direct  
 de "25" à "27"

Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_

pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le

04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

- 6 observations faites entre les permanences  
 des 5 et 9 juillet 2018 sur les registres 1, 2  
 et 3
- 11° permanence le 9 juillet 2018 de 13h00  
 à 16h00 - E-Salé

le 09/07/2018 CLAUDE F. ES 33

Résident à l'ETANG SALÉ les bords à moins de 2 km  
 de ce projet de carrière, je me sens très concerné  
 par ce projet qui me semble négatif sur plein de sujets.  
 Une carrière de ce type est forcément néfaste pour notre  
 santé et notre environnement. En effet les poussières emises  
 par les extractions sont dangereuse pour la santé (maladie  
 respiratoires possible cancers...) les tir de mines (quotidien)  
 bruit, vibrations, fissures) seront perturbant pour notre  
 tranquillité et auront une influence certaine sur la  
 présence des baleines dans le secteur et qui nous offrent un  
 spectacle balnéaire sur un territoire encore préservé.  
 Les rotations de camions qui augmenteront le trafic déjà  
 important à la Réunion et qui augmentera le risque d'  
 accidents. J'imagine bien quand ils boucheront la route des  
 Tamants pendant les tir de mines seront effectués. Je pense  
 à la nappe phréatique qui se trouve juste au dessous du  
 projet sera t-elle polluée? certainement!!! Je pense aux  
 bassins de déconfortation qui pourraient déborder en  
 cas de fortes pluies (bassins remplis d'eau boueuse  
 et d'eau polluée d'ill à ill l'eau issue des collectifs P.G.)

## ES-33 suite

des véhicules d'extractions, que se passera-t-il quand celle-ci se déversera dans la mer et le lagon déjà bien pollués. Une énorme plaie béante sur ce magnifique territoire, non ce n'est pas possible. Que la route de la NRL se passe au, mais pas au détriment de la santé, de l'environnement, de la faune et du patrimoine Réunionnais je dis NON à ce projet Neofast - Rore.

1 observation faite durant la permanence du 9 juillet 2018. E. Sale' sur ~~le registre~~ le registre n° 1

16° permanence le 18 juillet 2018 de 13h00 à 16h00 - E. Sale'

16 observations faites sur les registres 3 et 4 entre les 9 et 18/07/2018

## ES-50

Le projet en cours est un très bon projet je suis pour qu'il soit mené sereinement.

## ES-51

IP faut finir cette route du Piton-d'Or donc oui à la caisse,

## ES-52

Pour la création d'emploi direct, ainsi que pour les retombées fiscales. Au niveau géographique cela sera plus rapide et moins cher que d'aller vers Madagascar. Tous les matériaux sont déjà sur place.

PARET Myriam

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

2

Commune d

ETANG-SALÉ

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

Registre  
complet

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06 au 25/07/2018 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

voir arrêté joint au dossier

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

A. POTHIER

N. MAILLOT

*[Signature]*

*[Signature]*

le 29.9 de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

1 - Observations de M. Emault Nicolas

Habitant et utilisateur de la zone qui sera impactée par le projet de carrière, je suis contre ce projet en raison :

- des tiers de mine beaucoup trop proches d'habitations et d'écoles et des particules en général qui seront soulevées pour l'extractif de la roches. Les autres exemples de carrière nous montrent que ces particules nuisent à la santé des riverains et en particulier des enfants car elles entraînent diverses pathologies pulmonaires.
- l'extraction à quelques centaines de mètres d'une réserve marine est juste un non sens car les écoulements par les eaux pluviales (surtout en période cyclonique) vont augmenter la détérioration d'un récif déjà très fragilisé.
- au niveau économique, les retombées locales seront minimes voire inexistantes, (mais peut être que les snacks environnants profiteront d'une petite augmentation de leurs chiffres d'affaires)
- au niveau du paysage, la carrière ne sera pas une plus value, au contraire, elle tendra à déprécier le prix des terres et des habitations environnantes.

le 29/6/18 ES-20

Je suis contre ce projet qui accentuera l'érosion du littoral, déjà fortement accentuée.

M. Grotollat

Projet nocif au niveau humain et écologique.

ES-20 bis

Projet scandaleux et égoïste qui ne résoudra pas les problèmes existants

J. Grotollat Elang Sat

10<sup>e</sup> Juillet 2018

J'habite avec ma femme deux deux enfants à Elang Idé. Nous utilisons très régulièrement la route entre Elang Idé et Saint Louis et les chards : vélos, pous-voies, voiture rollers... Nos filles ont des activités sportives avec Aurav toutes les semaines. Nous sommes contre le projet de Carrière à bois blanc par les raisons suivantes :

- x Ce projet va impacter la santé par les nombreuses poussières soulevées, et la proximité d'écoles, crèches...
- x Ce projet va détruire définitivement la beauté de ce site dont nous profitons, ainsi que de nombreux touristes.
- x Ce projet va impacter gravement l'activité économique locale et touristique. Par exemple nous remercions ceux multiples activités sportives que nous faisons actuellement sur l'île car Aurav. Le site qui attire tant de monde pour sa beauté (par exemple le surf) deviendra une zone touristique : plus personne n'habitera cette route !
- x Ce projet va endommager gravement la zone maritime de la réserve marine, par l'érosion marine qui va être accélérée. La présence de requins va être accentuée par la turbidité des eaux.
- x Ce projet va dévaloriser toute la région sans contrepartie par les personnes qui ont investi.
- x Ce projet va détruire la ressource pélagique (prod. chiniquier)

Enfin nous considérons que ce projet est illégal et qu'il a été adopté en déni de démocratie, après deux enquêtes qui n'ont pas abouti. (comme également pour ce projet) illégal car non conforme au PLU et car le PIG n'a pas lieu d'être par les raisons suivantes :

- x Le PIG a été décidé avant ce projet et avant la connaissance d'une ressource de roches ici.

x La NRL peut se passer de cette ressource de roche, par exemple via une route viaduc (dont le coût est négligeable par rapport au coût actuel de la NRL)

x lors de la 1<sup>ère</sup> enquête publique on parlait de 8 millions de tonnes de roches, et ce site : on parle désormais maximes de 600 à 700 tonnes de roches maximes seulement : on peut le traverser collant.

x La NRL doit rentrer en fonction en 2020-2021 après seulement 2 ans d'exploitation du site de Ravine du Trou : cela prouve qu'en réalité ce site sera partiellement exploité en dehors du projet de NRL, pas des intérêts particuliers et pas pour l'intérêt général.

Je dénonce donc le cynisme des promoteurs de ce projet de carrière et des pouvoirs publics qui nous soumettent d'un projet d'intérêt général (la NRL) défendant en réalité des intérêts particuliers, ceux qui souhaitent s'enrichir (promoteurs, transporteurs) par le biais de cette carrière au lieu des véritables intérêts de la population et de la Réunion.

Laurent GARRET

ES-22

5

Je 01/07/2018.

Habitante d'Etang Sale depuis plus de 15 ans, je suis contre le projet de carrière à Ravine au Trou, en raison :

- des nuisances sonores que les détonations vont occasionner

- de la pollution dues aux particules fines de roches,

- des difficultés de circulation que les aller-retour de camions vont entraîner.

Ce projet endommagerait la zone, qui est un lieu fréquenté pour diverses activités sportives et familiale

Les repercussions écologiques seraient irréversibles et catastrophiques pour notre île. La Réunion est trop petite, elle a un éco-système trop fragile pour qu'on puisse se permettre ce genre de projet.

Carole SEYET

8<sup>o</sup> permanence le 05 juillet 2018 de 13h00 à 16h00 - E. Sale

15 observations faites entre les permanences du 28/06 et 05/07/2018 sur les registres 1 et 2 - E. Sale

ES-25

5 Juillet 2018 : Je suis CONTRE le projet de la Ravine du Trou, site Bois Blanc ; Je suis contre la modification du PLU de St-Leu prévoyant la construction d'un nouveau échangeur sur la route des Tamariis et contre le défichage des terres agricoles.

→



## E.S. 25 suite 1

Quelques arguments contre la carrière :

\* le trafic routier sera grandement perturbé = en moyenne 900 à 1000 camions par jour entre Etang Salé et le chantier de la possession; l'arrivée des camions à 50 km/h sur une route limitée à 40 km/h ⇒ TOTALEMENT Accidentogène.

\* 1 tir de mine par jour; avec arrêt total de la circulation entre le Portail et l'Etang Salé, avec les recherches en conséquence;

\* la pollution, créée par les camions, les poussières générées par la carrière, les hydrocarbures, le stress des tirs de mines, des emballages...

\* le bruit généré par les tirs de mines (1/jour entre 10h et 16h) = risque anxiogène pour les habitants / animaux proches de la carrière (bcp d'enfants, d'écoles, de crèches, de personnes âgées...)

\* le stockage des explosifs et des hydrocarbures sur le site

\* la détérioration de la faune = les chauves souris sont protégées par arrêté ministériel du 13/04/1981 (il est interdit de les détruire, de les nuire, les capturer ou les enlever, de les perturber...)  
Dans les ravines vivent des oiseaux, des papillons, des lézards; l'impact sur l'océan et la faune marine sera négatif (balanes, tanches, dauphin, poissons, corail...)

détérioration de la flore = défrichage prévu sur 25 hectares (destruction des arbres, d'apage de la terre végétale) destruction de 73 espèces végétales dont 23 indigènes

\* le Schéma d'aménagement régional (le SAR) classe le site en espace de coupure d'urbanisation et en espace agricole

le schéma de mise en valeur de la mer rend le site prioritaire par le conservatoire du littoral

le schéma de cohésion territoriale (SCOT) du TCO, classe le site en vigilance touristique et en espace agricole

le PLU classe le terrain en zone ad, zone agricole et en coupure d'urbanisation. Seules les installations techniques liées et nécessaires à l'exploitation agricole sont permises sous réserve que ces installations ne dénatureront pas le caractère des sites et paysages.

## E.S. 25 suite 2

\* le projet de carrière nécessite une autorisation au titre de la loi sur l'eau (p28 du résumé non technique). A ce titre le projet doit être soumis à étude d'impact et donc à enquête publique → la présente enquête publique ne peut se prévaloir d'être menée au titre de la loi sur l'eau.

\* l'habitat humain - il est fait mention de 3 habitations à démolir à proximité du site - pas d'infos sur les habitants, pas de relogement, méthodes de démolition, ...

↳ Habitante d'Etang Salé travaillant à St Léu, je prends la route tous les jours, les nuisances engendrées par la carrière au niveau routier seront considérables - Arrêt de la circulation sur la route des Travaux deux fois par jour pendant les tirs de mines, circulation déviée sur la RN19, traversée de St Léu par des milliers de voitures ...

Je suis CONTRE

Ame-Cécile

LETHIC -

3 observations faites sur les registres n° 1 et 2 - E. Sale' durant la permanence du 05/07/2018

le 06/07/18 : E.S. 28

Je suis CONTRE ce projet de carrière pour sa démagogie et les nuisances qu'il entraînera : faire exploser des pans entiers de roches à quelques kilomètres d'habitations, de circulation, de lieux de vie !!! c'est irresponsable - risques écologiques sur la faune et la flore sur la qualité de l'air - risques pour les humains de part la circulation dense et fréquente de camions chargés de rochers (voir accident sur la RN1)

comment se fait-il qu'il y a encore une troisième enquête publique alors que les deux premières ont déjà répondu par la négative?

le projet a même déjà été rejeté par le tribunal de Bordeaux.

Halte au passage en force!!!

ES-29

le 9/07/2018 =

Contre ce projet de carrière de Tron et le passage en force du projet.

3e enquête publique en 3 ans = du déni de la participation citoyenne quand les résultats de la consultation ne convainquent pas!!!

5 ans d'exploitation de cette carrière prévus et livraison de la NRE en 2021 - A qui profitera donc l'exploitation de ce site dit d'intérêt général? Quels intérêts particuliers sont en réalité défendus par le biais de cette carrière Faudra-t-il une 2e Notre Dame de Laudes pour empêcher ce projet qui occasionnera:

1/ La destruction définitive d'un paysage littoral particulièrement beau avec des points de vue sur la mer, ses souffleurs, ses baleines et leurs RV de cyclistes qui déficieraient en outre la valeur de l'immeuble.

2/ la gêne fort à au minimum par l'exploitation

~~St~~ St Guain BAREL est si le les hauts

- bruyante (trs. bruits camions gonflant et trafic routier déjà chargé.

- salissante - poussière - boue

- polluante - nocivité de inhalations pour les riverains (10.000 personnes ce n'est pas d'intérêt particulier).

- polluante pour les sols, vache la naffe phéalepro pour l'océan, la flore et faune marine.

Dangereuse avec des risques d'écoulement de eaux pluviales (V. Récemment à St Jean)

Les risques sont connus de tous. Protégeons ce qui reste de beau et faisons preuve à nous mêmes de tout notre qui finira par paralyser notre île.

C. Bossuet  
Etief Sabé

- 11° permanence le 9 juillet 2018 de 13h00 à 16h00 - E. Sabé
- 6 observations faites entre les permanences du 5 et 9 juillet 2018 sur les registres 1, 2 et 3

1 observation faite sur le registre n° 1 - E. Sabé le 9 juillet 2018

16° permanence le 18 juillet 2018 de 13h00  
à 16h00 - E - Salé

16 observations faites sur les registres 3 et 4  
entre les 9 et 18/07/2018

ES-53

Ouvrir la carrière peut permettre plein  
point positif qui consiste:

- Création d'emploi direct ou indirect  
- Pour le développement et d'avoir directement tous  
les matériaux sous la main.  
Et surtout:

- Pour pas détruire d'autre carrière.

BRONDIS Eddy Charles ~~ES-54~~ ES-54

PAYET Floriane:

Positive sur l'ouverture de la carrière:

- création de nouveaux emplois
- favorisation de l'agriculture
- développement de l'économie

ES-55

18 juillet 2018 Etang Salé

Je suis favorable à la carrière de Bois Blancs  
je veux que sa contribue au emploi que sa  
impacter sur la Route du littoral. la nouvelle  
Route sans une œuvre d'art et plus d'embouteillage  
sur l'ancien Route

Favorable Pour cette carrière

Bless Vadége

19/07/2018 l'Etang Salé les Bains

ES-56

Je suis contre la carrière de Bois Blancs. J'estime qu'il y aura  
des nuisances pour les pierres exploitées et transportées.  
Pour la santé par les poussières / le bruit continu / la circulation  
des camions qui vont donner des risques pour les usagers  
de la route et pour les touristes qui veulent découvrir  
notre belle île sur terre comme sur l'eau et de dans.  
Contre la Carrière " M.H. Chêne "

18/07/2018 Etang Salé les Bains

ES-57

Bonjour,

Je suis contre le projet de carrière de Bois Blancs!

- Cela va être une nuisance au niveau de:
- la pollution sur tout le secteur et bien plus avec les vents
  - le bruit
  - la circulation qui va être modifiée lors des opérations  
de déblaiement
  - des forages qui peuvent impacter le sol et l'environnement d'eau.
- En outre il n'y a pas besoin de ce chantier pour favoriser  
l'agriculture comme j'ai vu ~~par~~ ci-contre.  
Dire qu'il faut cette carrière pour éviter d'en détruire d'autres  
est une aberration.

Le lancement de la N14 aurait dû inclure une solution  
qui prenne compte de choix qui ne posent pas préjudice  
à la population des quartiers limitrophes.

Contre la carrière, Hugues Hottelard  
Sandrine BERGOT

18 juillet 2018

Plaine des Palmistes

ES-58

C'est une bonne chose que la nouvelle route littoral est faite car il y aura  
moins de damage. Bonne continuité des travaux

M<sup>me</sup> MARIANNE S

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Voir registre n° 5  
E. Salé

Plaine de Palis : M<sup>me</sup> VARIANNE

ES-59

La route du littoral est une bonne chose, pour toute la Région ou bonne continuation et Bravo !!

~~Signature~~

ETANG SAIÉ. M<sup>lle</sup> DANGER

ES-60

Je suis totalement contre le projet de carrière qui me paraît aller à l'encontre des projets environnementaux nécessaires pour la sauvegarde de notre patrimoine, et pour les années à venir la construction de cette carrière risque d'apporter énormément de désagréments concernant notre santé à tous (poussières...)

18 observations faites sur les registres 1<sup>er</sup> & 4<sup>e</sup> durant la permanence du 18 juillet 2018  
E. Salé

• 4 observations faites sur le registre n° 4 entre les 18/07/2018 et 21/07/2018

• 1<sup>re</sup> permanence le 21 juillet 2018 de 08h00 à 12h00

PAYET Aurélie de la Plaine de Palis. ES-72

Je suis favorable pour la route du littoral, par l'Avenir, Et la Carrière.  
Bonne nuit.

ES-73

PAYET Jean Plaine de Palis, pour l'avenir de la Région je suis pour l'ouverture de la carrière de la ravine du Trou, merci à la Région pour la route des littoral et Bravo.

ES. 74

Plaine des Palmistes Beaugé Florence 21/07/18  
 Je suis favorable à la carrière  
 Cela permet l'emploi  
 Permet un développement de la Réunion  
 Nous aurons une très belle route et une fluidité de trafic

~~Projet~~

ES. 75

PAYET Kevin Plaine des Palmistes 21/07/2018  
 Pour la carrière en faveur de la Route Littorale, qui est déjà en cours de construction. Cette route est attendue depuis de nombreuses années, il est enfin temps que ce projet se termine.

ES. 76, 77, 78

3 observations annexées au présent

ES. 79

Le Pouchou Hoël, Le Tampon 21/07/18  
 Je me prononce contre cette carrière, au vu de son emplacement, des dégâts que cela engendrerait, que ce soit sur la faune, la flore, ainsi que pour les habitants.  
 Cela impactera directement les gens autour, le prix de leurs habitations, les écoles (bruits, poussière).  
 De plus, 1 camion a un impact sur la route équivalent à plusieurs centaines de voitures, et donc même si cela est pris en compte dans le dossier, il s'agira de travaux plusieurs fois par an afin de remettre au état.  
 Donc, je ne suis pas pour cette carrière.  
 D'ailleurs quand est-il de la réponse du tribunal de Bordeaux? Non favorable je crois

~~Projet~~

Le présent registre ainsi que les

4 pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

~~Projet~~

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

ES. 80

Pascal BUREAU des Anvoines 21/07/2018  
 Défavorable à l'ouverture d'une carrière  
 - Pour des raisons "sanitaires" et écologiques  
 - Surpris que l'étude ait été financée/réalisée par une entreprise privée

~~Projet~~

20 observations faites sur les registres  
 2 et 4 durant la permanence du 21/07/18  
 E. Salé

~~Projet~~

21<sup>e</sup> permanence le 24 juillet 2018 de  
 08h00 à 12h00

ES. 98

Thibaut RWAMITARI L'Étang Salé 24.07.2018

Humainement défavorable à l'ouverture d'une carrière.

Il est temps de réaliser les conséquences néfastes des prélèvements sans limite sur tout ce qui nous entoure car nous venons ce faire. La détérioration du site (voire même ainsi que les répercussions alentour est de notre responsabilité.

~~Projet~~



ES-99

VIMARD Jessica, Etang - Salé

Je me prononce contre l'exploitation de la carrière de Bois Blanc, contre la modification du PLU de Saint-Leu et le défrichement de la zone de Bois Blanc. Je suis inquiète concernant les risques sanitaires (pollution de l'air, poussières) et environnementaux (espèces animales : pétrel, papangue, paille-en-queue ...).

Le défrichement engendra des inondations lors des fortes pluies, fragilisant un espace déjà fragile.

Observations faites le 24/07/18 sur les registres 2, 4 et 5. E. Salé

ES 76

①

Les industriels promouvant le projet de la carrière de Bois Blanc ( SCPR, Vinci) et les différents préfets de la Réunion se sont servis des résultats des deux premières enquêtes publiques pour affiner, pour tenter de rendre acceptable les nuisances de ce projet de carrière. Mais les modifications mineures apportées sont réunies dans un document appelé addendum visible en mairie, ces modifications, ces adaptations ne sont que des palliatifs dont les mises en oeuvre ne seront jamais contrôlées par une autorité indépendante ( dicit le gouvernement à propos de Lactalis et le lait contaminé pour enfants : **l'autocontrôle des entreprises a marqué ses limites** ).

Pour le projet de la carrière de Bois Blanc les limites du contrôle, de mise en oeuvre par l'industriel lui même sont également dépassées vu la dangerosité du site et de l'absence d'autorité indépendante dans :

- Mise en oeuvre du protocole d'évitement ds baleines,
- Contrôle du nombre de rotation des camions,
- Contrôle de l'entretien de ces camions,
- Contrôle du nombre de tir de mines par semaine,
- Contrôle du stockage des 340T max de Nitrate d'Ammonium sur le site,
- Contrôle du stockage des 49T max de Nitrate d'Ammonium en gel sur le site,
- Contrôle du stockage des 49T max de Nitrate d'Ammonium liquide sur le site,
- Contrôle de la quantité d'explosifs sur le site,
- Contrôle du temps de coupure de la route des tamarins,
- Contrôle du nombre de foration par tir,
- Contrôle de la charge d'explosifs inserés dans les forations,
- Contrôle des distances de sécurité par rapport à la RDT, aux habitations,
- Contrôle du bon dimensionnement des bacs de décantation en fonction de conditions cycloniques extrêmes et du changement climatique déjà perceptible, contrôle du bon fonctionnement de ces bacs ( curage et élimination des déchets : où et comment ),
- Contrôle des 3000Tonnes d'explosifs utilisées en 4,5ans( chiffre de la SCPR),
- etc etc .....

**Bizarrement** la SCPR ne communique pas sur les produits issus de la décomposition lors de l'explosion du nitrate d'ammonium et du fuel : acide nitrique, ammoniac, dioxine d'azote, protoxide d'azote etc etc . Les documents de la SCPR passent sous silence toutes ces informations. Sont-ils gênés? Combien de tonnes d'acide nitrique seront générées et rejetées dans les airs, jusqu'où les effets de ces polluants se feront ressentir, combien d'enfants, de personnes âgées, d'animaux seront incommodés et rendus malades.

**Bizarrement** la SCPR néglige les possibilités de malveillance et le danger terroriste sur le site malgré la présence de 100 radicalisés islamistes fichés S à la Réunion

**Bizarrement** la SCPR ne lie pas l'interaction, la consubstantialité de la gestion de la coupure de la RDT, de : tirs de mines et du protocole d'évitement des baleines au moins pendant les 6 premier mois d'exploitation.

Ces chiffres, ces remarques, ces questions ne sont pas exhaustives loin s'en faut. Et en tout cas chez moi cela génère un fort sentiment d'inquiétude, d'insécurité, d'excroquerie intellectuelle, de collusion " privé public".

Je demande donc aux Commissaires Enquêteurs de se saisir du droit du **principe de précaution** et d'émettre un avis défavorable à leur rapport de fin d'Enquête Publique.



Les industriels promouvant le projet de la carrière de Bois Blanc ( SCPR, Vinci) et les différents préfets de la Réunion se sont servis des résultats des deux premières enquêtes publiques pour affiner, pour tenter de rendre acceptable les nuisances de ce projet de carrière.

Mais les modifications mineures apportées sont réunies dans un document appelé addendum visible en mairie, ces modifications, ces adaptations ne sont que des palliatifs dont les mises en oeuvre ne seront jamais contrôlées par une autorité indépendante ( dixit le gouvernement à propos de Lactalis et le lait contaminé pour enfants : **l'autocontrôle des entreprises a marqué ses limites** ) .

Pour le projet de la carrière de Bois Blanc les limites du contrôle, de mise en oeuvre par l'industriel lui même sont également dépassées vu la dangerosité du site et de l'absence d'autorité indépendante dans :

- Mise en oeuvre du protocole d'évitement ds baleines,
- Contrôle du nombre de rotation des camions,
- Contrôle de l'entretien de ces camions,
- Contrôle du nombre de tir de mines par semaine,
- Contrôle du stockage des 340T max de Nitrate d'Ammonium sur le site,
- Contrôle du stockage des 49T max de Nitrate d'Ammonium en gel sur le site,
- Contrôle du stockage des 49T max de Nitrate d'Ammonium liquide sur le site,
- Contrôle de la quantité d'explosifs sur le site,
- Contrôle du temps de coupure de la route des tamarins,
- Contrôle du nombre de foration par tir,
- Contrôle de la charge d'explosifs inserés dans les forations,
- Contrôle des distances de sécurité par rapport à la RDT, aux habitations,
- Contrôle du bon dimensionnement des bacs de décantation en fonction de conditions cycloniques extrêmes et du changement climatique déjà perceptible, contrôle du bon fonctionnement de ces bacs ( curage et élimination des déchets : où et comment ),
- Contrôle des 3000Tonnes d'explosifs utilisées en 4,5ans( chiffre de la SCPR),
- etc etc .....

**Bizarrement** la SCPR ne communique pas sur les produits issus de la décomposition lors de l'explosion du nitrate d'ammonium et du fuel : acide nitrique, ammoniac, dioxine d'azote, protoxide d'azote etc etc . Les documents de la SCPR passent sous silence toutes ces informations.

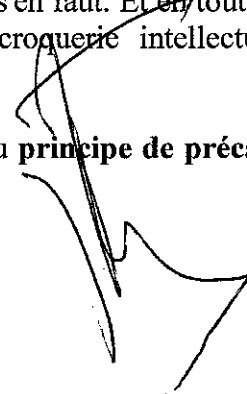
Sont-ils gênés? Combien de tonnes d'acide nitrique seront générées et rejetées dans les airs, jusqu'où les effets de ces polluants se feront ressentir, combien d'enfants, de personnes âgées, d'animaux seront incommodés et rendus malades.

**Bizarrement** la SCPR néglige les possibilités de malveillance et le danger terroriste sur le site malgré la présence de 100 radicalisés islamistes fichés S à la Réunion

**Bizarrement** la SCPR ne lie pas l'interaction, la consubstantialité de la gestion de la coupure de la RDT, de : tirs de mines et du protocole d'évitement des baleines au moins pendant les 6 premier mois d'exploitation.

Ces chiffres, ces remarques, ces questions ne sont pas exhaustives loin s'en faut. Et en tout cas chez moi cela génère un fort sentiment d'inquiétude, d'insécurité, d'excroquerie intellectuelle, de collusion " privé public".

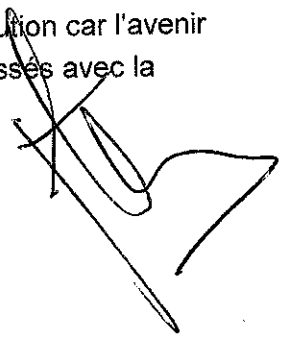
Je demande donc aux Commissaires Enquêteurs de se saisir du droit du **principe de précaution** et d'émettre un avis défavorable à leur rapport de fin d'Enquête Publique.



Je suis contre l'ouverture de la carrière de bois blanc parce que :

ES. 77

- Le trafic routier généré par les activités de cette carrière (900 rotations par jour/6jours par semaine/pendant 4ans) sera de 1 123 200 rotations...qui vont dégrader le réseau routier entre l'Etang salé et la Possession , les réparations induites par ce trafic sur ce réseau seront à la charge des contribuables et non à celle des responsables : les transporteurs et leurs donneurs d'ordre le groupe Vinci,
- Le trafic routier généré par cette carrière va entrainer une augmentation considérable de l'accidentologie avec les drames humains imaginables. (Les Commissaires Enqueteurs pourraient faire que les services de la sécurité routière s'expriment sur le nb de décès prévisible)
- Les poussières engendrées par cette carrière vont se déposer sur une zone importante où vivent 30000 personnes ; les études ont minoré sciemment la vitesse et la direction des vents sur cette zone, ces poussières contiennent de nombreux métaux lourds qui respirées peuvent altérer gravement la santé des personnes vivant dans la zone de retombée .
- Les vents diurnes ( de l'océan vers les montagnes ) vont monter les poussières fines vers piton st Leu, le Plate, la Chaloupe, les Avirons; ils n'ont pas été pris en compte.
- Les alizés de Sud Est vent moyen de 30 à 40kmh pouvant atteindre 80kmh porteront les poussières jusqu'aux portes de St Leu,
- Les tirs de mines 800 tirs prévus mais non garantis par la SCPR (95 trous de 80kgs sur 2 sites) font 3000Tonnes d'explosifs (chiffre SCPR non garanti) à base de nitrate fioul mises en oeuvre en 4 ans sur ce site entrainant une pollution majeure de la région par leurs résidus( acide nitrique, ammoniac etc etc ) ,et un stress grave pour les populations les plus fragiles ( enfants, personnes âgées), L'oms a défini le bruit comme une nuisance très forte et responsable de nombreuses maldies chroniques
- l'état d'insécurité en France n'a pas été pris en compte dans ce dossier pour ce qui concerne ce site ( stockage des produits dangereux, gardiennage ) .
- les risques d'attentat, de vol, de malveillance ont été très sous estimé car les agissements potentiels de la centaine de personnes radicalisées fichées S vivant à la Réunion n'ont pas été pris en compte dans ce dossier.
- Le fonctionnement des bassins d'assainissement n'a pas pris en compte à leur juste hauteur, les pluies diluviennes générées par les épisodes cycloniques majeurs, associées aux changement climatiques dès à présent perceptibles, accentueront les vents et pluies et verront le contenu des bassins directement versé à la mer occasionnant une pollution grave pour la faune la flore et une dégradation grave de l'image touristique de la Réunion.
- Les ondes acoustiques générées par les tirs de mines malgré le dispositif d'évitement des cétacés et mammifères marins (hydrophone sous marin, suivi aérien ) **Juste la pour bouch nout zieu** mis en place les 6 premier mois d'exploitation occasionneront à ces animaux des dégats physiologiques graves et les chasseront de ce site et peut etre de la Réunion,
- Les résultats des études menées par les sociétés Quiet océan et Biotope en vue d'établir un protocole d'évitement des cétacés sont minorés, tendancieux et donc sujets à caution car l'avenir financier, économique de ces deux sociétés dépend entièrement des contrats passés avec la Région réunion la scpr et la NRL pour les branches réunionnaises.



-Les coupures de circulation sur la route des tamarins lors des tirs de mines vont entrainer des embouteillages très importants sur cet axe stratégique. (Faites répondre la DDE sur ces questions 20 mn de coupure prévue : une rigolade, un mensonge une escroquerie )

-Le site la carrière :

de part l'ensemble des produits stockés ( 340Tonnes de nitrate d'ammonium, 98Tonnes d'émulsion, 80m3 de fuel, 2 umfe ( unité mobile de fabrication d'explosifs )

resssemble au profil de l'usine AZF ( 35 morts, 2000 blessés, 20000 logements endommagés ) où un accident majeur dont les très nombreuses investigations menées n'ont aboutis à aucune certitude de l'origine de l'explosion de 100t de nitrate d'ammonium. ( Pour rappel il y auras 340 Tonnes de nitrate d'ammonium stockées à Bois Blanc en permanence )

**Le principe de précaution doit s'imposer et le classement de la carrière de bois blanc en site SEVESO seuil bas s'impose. La SCPR a fait en sorte de déterminer, juste sous le niveau imposant des contraintes fortes, ses chiffres de stockage de Nitrate d'ammonium en granules, en liquide et en gel, échappant ainsi au classement ICPE seveso seuil bas .. C'est jouer avec notre sécurité pour gagner plus d'argent et tromper les pouvoirs publics peut être complices? ( Prefecture)**

-Le dossier de scpr ne donne aucune indication sur la pollution sonore générée par les brises roches, cribleurs et autre engins ainsi que les nombreux et très puissants marteaux pneumatiques qui seront utilisés sur le site. Aucune étude n'a été menée sur le niveau de cette pollution sonore meme pas par l'ARS. ( Les horaires de travail des brises roches et marteaux pneumatiques sur le site : 5 heures du matin à 20 heures le soir du lundi au samedi midi )

-Le dernier paysage sauvage de la cote sud ouest va être dénaturer pour toujours car le devenir de cette carrière ne sera pas ce que le projet décrit. Peut être un lieu d'enfouissement, peut être un incinérateur.....

-les rapports du brgm et autres experts décrivent une qualité de roches ne permettant de garantir l'existence de roches massive à bois blanc

-Si le commissaire de la première enquête publique a fait un remarquable travail, on ne peut en dire autant de celui réalisé par les trois commissaires enquêteurs responsables de la seconde enquête publique, tendancieux, approximatif, orienté, ils ont appliqué les consignes : " il nous faut cette carrière, faite en sorte que cette enquête publique nous soit favorable! " Cela a été facile le patron des enquêteurs était un ancien militaire donc habitué à exécuter les ordres recus, Pour toutes ces raisons je suis contre l'ouverture à l'exploitation de ce site, je soupçonne une entente globale entre politiques, très hauts fonctionnaires et industriels pour faire passer en force ce projet nocif et démesuré au mépris de la volonté exprimée de la population pour leurs plus grands profits financiers et politiques,

Messieurs les Commissionnaires Enquêteurs ne vous laissez pas manipuler ni par le Préfet ni par le lobby Région, Vinci et transporteurs.

**Donnez un avis défavorable qui permette aux riverains de vivre, qui permette au tourisme de se développer, qui permette de garantir à nos enfants un environnement intact.**

merci



Je suis contre le projet de la carrière de BOIS BLANC car les chiffres donnés par la SCPR sont faux ou sous évalués volontairement dans tous les documents fournis pour l'Enquete Public pour aider à faire passer ce projet néfaste : pour la santé des réunionnais, pour l'environnement, pour la faune et la flore,

en voici un exemple :

ES. 78

La SCPR indique que la circulation sera coupée sur Route des Tamarins ( RDT) pendant 20mn lors des tirs de mines à moins de 100m de la RDT.

Voici un scénario **réaliste** de la mise en oeuvre de la coupure de la RDT :

T0mn	Le boue feu donne le top départ de l'opération de coupure, Les véhicules dédiés pénètrent sur la RDT simultanément par l'accès du Portail de piton saint leu et par l'accès rond point de l'étang les bains et débutent le ralentissement du flux de véhicules,
T15mn	Arrêt de la circulation sur la RDT et compte rendu par tph ou radio au boue feu de l'arrêt de la circulation, mise en place de la ou des deux balayeuses,
T20mn	Dernières vérification et déclenchement des évacuations de la Zone A et B du site par les personnels non indispensables à la suite des opérations, branchement des systèmes de mises à feu sur le déclencheur électronique,
T 30mn	Mise à feu du tir de mines,
T40mn	Inspection du front de taille, si pas de problèmes détectés poursuite des opérations si PB détectés autre scénario.....mais la RDT reste coupée à la circulation,
T45mn	début des opérations de nettoyages par les balayeuses : Si 1 balayeuse 30 mn pour les deux sens de circulation, Si 2 balayeuses 15 mn pour les deux sens,
T65mn	Compte rendu de fin de nettoyage et évacuation des balayeuses de la RDT
T70mn ou T85mn	Réouverture de la RDT à la circulation.par les véhicules dédiés

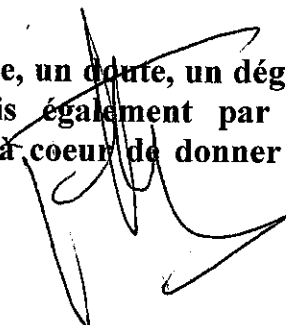
### Conclusion :

La Route Des Tamarins sera coupée à la circulation, si tout se passe bien ( pas de long feu, pas d'incidents ou d'accidents), entre 70mn et 85 mn bien loin des 20mn de coupure annoncée par la SCPR.

Nous le savons tous " Le diable est dans les détails " et la SCPR aussi le sait, c'est pourquoi cette société ne donne pas ou très peu de précisions.

- La duplicité de cette société visible dans la détermination des stocks de Nitrate d'ammonium ( juste sous la barrière des contraintes ICPE sévésou seuil bas),
- L'énoncé de chiffres non fondés, non démontrés par une étude sérieuse, non vérifiable, non garantie : nombre de rotation de camions par jour, nb de tir de mines, quantité d'explosifs utilisés, contenance des bacs de rétention, etc
- Pour l'ensemble des scénarios bricolés que la SCPR a bati et décrit dans ses documents :

**La SCPR provoquent un scepticisme, une défiance, un doute, un dégoût et j'espère que ces sentiments seront ressentis également par les Commissaires Enqueteurs et que ceux-ci auront à coeur de donner un avis défavorable à ce projet.**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

3

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

ETANG - SALE

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

Registree  
complet

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06 au 25/07/2018 au les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

voir arrêté joint au dossier

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE ENQUETEUR

A. POTHIN

N. MAILLOT

*[Signature]*

*[Signature]*

P.G.



le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

1 - Observations de M. **ES-30**

Je suis contre l'ouverture de la carrière de Bois Blanc  
 le trafic routier et les poussières vont se déposer sur les  
 habitations et les vents vont faire monter ces poussières  
 jusqu'à St leu ; même le Chaloupe  
 la réserve marine va être dégradée et les sites exceptionnels  
 de l'Étang Salé et St leu vont être dénaturés  
 Je pense à une corruption politique ; au mépris  
 de la population pour des profits financiers  
 quand arrêtera-t-on de prendre les Reunennais  
 pour des naïfs ???  
 Je suis contre !

**ES-31**

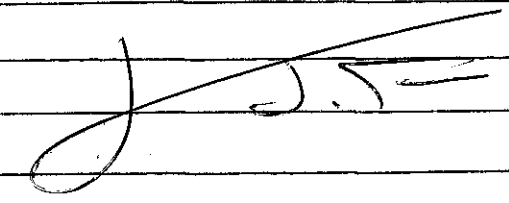
✓ C'est scandaleux de devoir venir 3 fois pour une enquête publique !  
 Dégradation de l'environnement, de la santé, tirs de mine, pollution  
 réserve marine ! Cela suffit.

**ES-32**

3 J'émet un avis défavorable à  
 l'ouverture de la carrière de Ravine  
 du Trou.  
 Cette mégacarrière ont-aura des nuisances  
 or mine de poussières, bruit, tache  
 soutiens. Il aura un impact important  
 sur le paysage de ce secteur.  
 Les pluies du début de l'année ont  
 montré leur côté dévastateur dans  
 cette commune storg-ple car des ordes ont été  
 prélevés et dans la commune voisine St leu  
 l'eau emportée, emetue envoyée !  
 Je sais que la réalisation d'une carrière de  
 cette dimension aie à la fois de perturbate  
 dans la circulation de flux budgétaire et

que le sol remué soit entraîné sur le  
littoral et l'océan.


BENARD J.P  
 3 rue de l'Éclair  
 47417 Etang Salé



• 6 observations faites entre les permanences  
 des 5 et 9 juillet 2018 sur les registres 1, 2  
 et 3. E. Salé  
 • 1 observation faite sur le registre n° 1 durant  
 la permanence du 9 juillet 2018

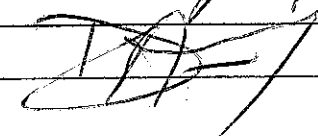
**ES-34**

Je suis contre l'ouverture de cette carrière :  
 désastre écologique, problèmes de santé (bruit,  
 poussières, ...) effets néfastes sur l'économie  
 touristique, circulation de nombreux contaminants.  
 Combien d'enquêtes faudra-t-il pour  
 que nos dirigeants comprennent les risques !!

 Olivier COLIN, Etang Salé!

**ES-35**

J'émet un avis catégoriquement défavorable au projet d'exploit-  
 ation d'une carrière à ciel ouvert au lieu dit Ravine  
 du Trou. Bois Blanc, NON à cette carrière pour les  
 raisons suivantes : Dégradation du littoral, pollution  
 terrestre et marine. Sous le flux des algues de Sud Est,  
 les habitants de St leu placés sous le vent vont respirer  
 des poussières incessantes qui menaceront leur santé pendant  
 plusieurs générations. Impact écologique et touristique  
 désastreux. C'est une honte de réitérer par 3 fois  
 une enquête publique sur ce sujet alors que les citoyens  
 se sentent déjà prahancés CONTRE à plusieurs reprises.

 ARNAUD DELAUNAY - Etang Salé. P.G.

ES-36

Combien de fois faudra-t-il se répéter ! Je me déclare en total désaccord avec le projet d'ouverture d'une carrière à Ravine du Trou en raison des impacts environnementaux et de santé ~~qu'elle~~ entraînerait.

Pollution de l'air, de la mer ; trafic incessant de véhicules lourds, image touristique dégradée pour cette zone géographique très appréciée des vacanciers.

3 enquêtes publiques, cela ressemble à un passage en force ! C'est scandaleux !

Conise Guerrier Etang Salé.

ES-37

Je suis opposé à cette carrière au regard des risques liés à l'environnement (écoulement vers la mer, foudre et flux protégés) ; des poussières dangereuses pour nous et nos enfants, de la circulation de camions supplémentaire (accidents sur la route, pollution bruyante).

De l'impact sur le tourisme sur une côte préservée. C'est une faute politique aussi en commençant une route sans avoir prévu les matériaux nécessaires.

Dubout Mily Etang Salé  
le 11/7/2018.

ES-38

Habitante d'Etang Salé, je suis opposé à l'ouverture de la carrière Ravine du Trou en raison des risques environnementaux très importants (impact sur la faune et la flore, sur la mer, poussières très dangereuses pour nous et nos enfants) ~~pour~~ en raison des risques touristiques dégradation d'une route, d'une côte magnifique sur laquelle avec le passage de plus de milliers de camions nous ne pouvons plus profiter de faire du vélo avec nos enfants.

NON à ce projet qui va dégrader l'environnement et notre qualité de vie. HILZ Perrot, Habitante d'Etang Salé  
le 11/07/18 Milyz.

ES-39

Habitante de l'Etang Salé les bains, je suis CONTRE cette ouverture de carrière à Bois Blanc. Une carrière à Bois Blanc va :

- ① Défigurer le paysage :  
Site touristique, espèces animales protégées.
- ② Engendrer des POLLUTIONS :
  - Pollution de l'air par les poussières et les gaz d'échappement des nombreux camions et autres engins
  - Pollution de la mer par les coulées de boue lors des fortes pluies
  - Pollution sonore par les tirs de mine, les rotations de camion et les engins d'extraction.
- ③ Engendrer des DANGERS
  - Stockage des produits explosifs insuffisamment protégés
  - 530 rotations de camions par jour sur la route des tamarins (accidents, dépôt de boue sur le bitume, galets s'échappant, route endommagée par le poids et les passages incessants)

La carrière de Bois Blanc sera dommageable pour :

- la santé de la population des 3 communes alentours
- le tourisme
- la faune et la flore du lieu mais aussi les baleines, dauphins, tortues, raies et autres poissons qui vont fuir le secteur. Et les coraux étouffés sous la boue comme dans le lagon de ST Jean

Est-ce que je garde mon brouillon pour une 4<sup>ème</sup> enquête publique ?

Maryline SADOWSKI

le 11/07/18

Sadowska

ES-40

Pour la 3<sup>ème</sup> fois, je viens déposer mon avis défavorable pour cette  
ouverture de carrière. J'ai du garder mes anciens brouillons pour  
expliquer à nouveau les raisons d'un refus d'un tel projet.  
Premièrement, les pollutions qu'un tel projet engendrent -  
destruction de la flore (dont certains endémiques), de la faune <sup>terrestre</sup> et  
désagrément par les faune sous-marine (liés aux poissons  
et aux coques de baux). Citons également, la pollution directement  
subie par les habitants - pommiers (dangers dénoncés par un collectif  
de médecins → ce n'est pas rien!), stockage d'explosifs  
sur le site (danger potentiel et pollution du site en cas de fêles  
spéciales), nuisances sonores (dus aux explosions répétées).  
Deuxièmement, le gisement qui occasionne le transport d'andains =  
la route du littoral est déjà saturée!!! Depuis qu'une voie a été  
ouvverte pour les transporteurs à Saint Paul, le temps de trajets des  
citoyens qui travaillent à augmenter de 30%! Personnellement,  
j'ai refusé un emploi au Port à cause de ces bouchons car je  
suis mère de famille et j'ai peur me permette de mettre 1h30  
à l'aller et au retour pour effectuer un trajet de quelques km!  
(Pour finir un chantier qui ne me concerne pas, dit dit en  
passant → la NREL).  
Troisièmement, ce site naturel devrait être valorisé plutôt que  
détruit à l'heure où l'on engage des budgets importants dans  
le développement du tourisme (dit écotourisme) et de la  
protection de la biodiversité (mon conjoint est chercheur et atteste  
du budget engagé dans de projets tels que LIFE 7 et la  
restauration de la forêt sèche).

Je reste abasourdie car l'avis de citoyens ne semble toujours  
pas pris en compte dans ce projet malgré l'avis défavorable  
de saines, de médecins et de tribunaux!!!

Jeanne SEILER (11/07/13) 1

ES-41

Je suis CONTRE l'ouverture de la méga carrière  
de Bois Blanc, pour toutes les conséquences humaines  
et environnementales que nous connaissons.

Closse Solie

Etang Salé

ES-42

Pour la troisième fois, les citoyens du Sud de l'île sont  
invités à se prononcer au sujet de la carrière de Bois  
Blanc - des précédents écrits, témoignages & manifestes  
de haut ordre n'étaient donc pas suffisants et  
explicites? N'est-elle pas venue l'heure d'être attentif  
aux hommes vivants sur le territoire et attentif à  
ce même territoire? A quand une véritable défense  
du patrimoine Réunionnais, le sujet serait pertinent  
concernant Bois Blanc --- Au lieu de ce la  
une fois de plus, l'ouverture se fait vers les  
capitaines investisseurs, et ceux bien placés qui ont  
beaucoup d'intérêts financiers à détruire notre pays. Idem  
les tout-voiture, la part belle ici est faite aux vendeurs  
de pétrole, de voitures, de bitume, suivez mon  
regard et vous trouverez les politiques "dévoilées"  
à une cause autre que celle de l'intérêt  
général -

Emilie Blanchard 13/07/13

ES-43

Pour la 3<sup>ème</sup> fois, j'exprime ici mon rejet absolu du projet d'exploitation  
d'une méga carrière sur le site de Bois-Blanc dont les deux enquêtes  
publiques précédentes ont déjà démontrées, avec un haut niveau d'expertise et sans  
équivoque, l'importance des risques sanitaires et environnementaux impactant  
de façon désastreuse les conditions de vie d'abord des habitants des communes  
de St-Jean, Avirina et Etang Salé, puis aussi pour l'ensemble des  
réunionnais circulant quotidiennement entre St-Pierre et St-Paul par la  
route des Tamarins.

Je rappelle ce qui m'interpelle et me choque le plus dans la  
mise en oeuvre de ce projet :

T.SVP

P.G.

## ES-43 suite 1

- le mépris affiché de par même l'existence de cette 3<sup>ème</sup> enquête publique montrant ainsi que nos avis citoyens sont peu considérés...
- Poussières toxiques dues aux explosions et aussi au passage infernal des innombrables camions qui iront et se déposeront au gré des vents dominants dans nos maisons, menaçant ainsi nos santés
- Embouteillages terribles prévisibles lors des coupures de la route des Tamarins
- Risque accru d'accidents sur cette même route avec les nombreux convois piétons
- Bruits constants d'explosions stressant les humains et les animaux domestiques, provoquant aussi des vibrations dans le sol, dont on ne mesure pas les conséquences sur les habitations de Bois Blanc et aussi de l'Étang Sale les Bains.
- Stockage de matières dangereuses dans des conditions pouvant échapper au contrôle de l'homme... faut en n'osant pas à imaginer ce qui pourrait advenir en cas de fort cyclone ou de pluies diluviennes!
- Menaces sur les nappes phréatiques de la zone qui constituent des réserves d'eau potable pour les communes environnantes.
- Menaces sur les jets hors contrôle en mer avec les conséquences imprévisibles sur la faune marine et aussi sur le proche lagon de l'Étang Sale, voie de St Jean.
- Destruction d'une zone naturelle relativement préservée de l'île, où vivent tranquillement des familles de pêcheurs, agréable à fréquenter pour les sportifs du dimanche et belle à découvrir pour les résidents et les touristes.

Les risques ayant été clairement exposés lors des précédentes enquêtes, le plus abasourdissant est, qu'il n'y a aucune garantie de trouver des roches marines de qualité et surtout en quantité suffisante en creusant au le site de Bois Blanc... Y aurait-il alors, faisant fi de toutes ces menaces et sous la pression de puissants lobbies politiques et économiques (tant que ce n'est pas devant leur porte!), d'autres objectifs peu lavables à cette défiguration planifiée du site?

Notre monde est assailli de toutes parts par les pollutions et destructions en tout genre, pas un jour ne passe où les conséquences du réchauffement climatique ne font sentir ici ou là... raréfaction de l'eau, extensions

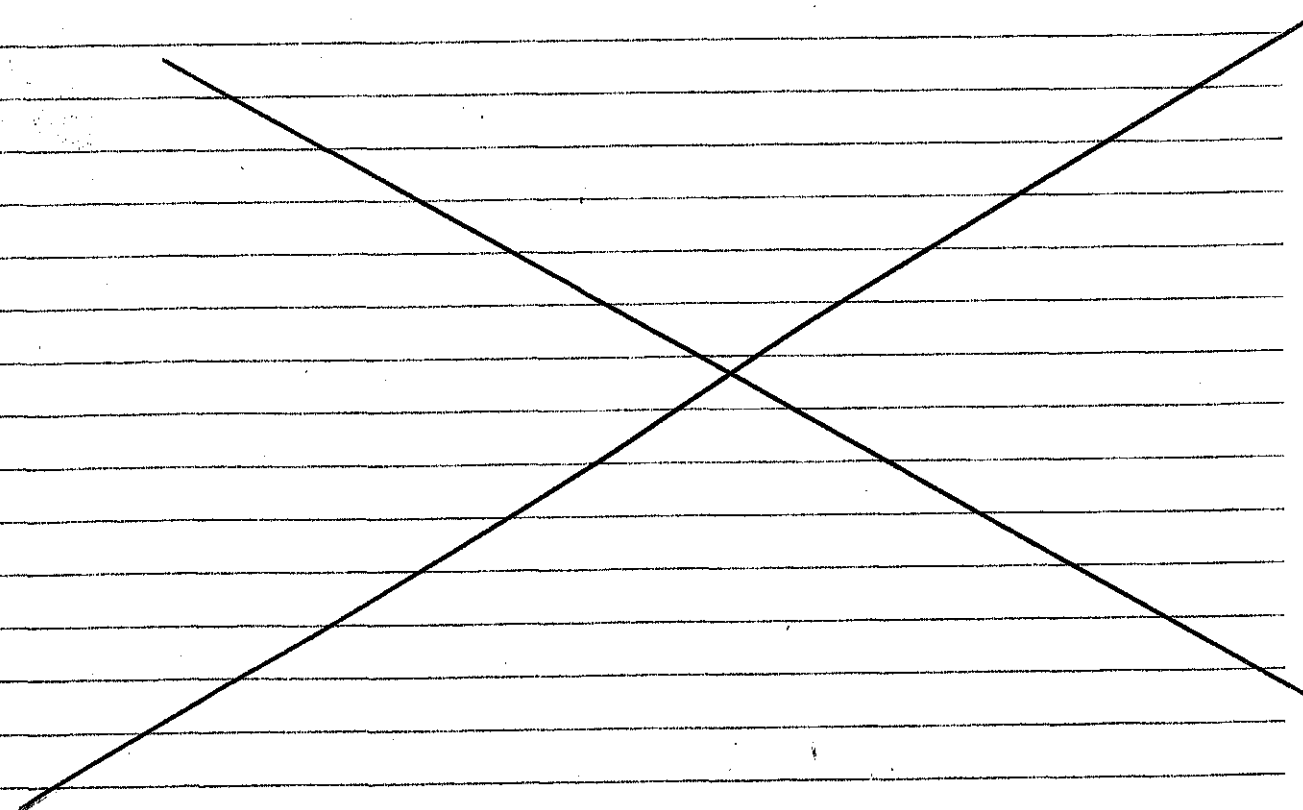
## ES-43 suite 2

de la sécheresse, phénomènes météorologiques extrêmes, espèces végétales et animales en voie d'extinction... le principal responsable est l'Homme, c'est à dire tout un chacun, qui en raison de mauvais choix, dus à des objectifs à court-terme, depuis l'ère industrielle, est l'instigateur de sa propre destruction en détruisant son environnement naturel.

~~Il ne peut~~

Je ne peux donc maintenant, sur notre "petit caillou de l'Océan Indien", cautionner un projet dont les tenants et les aboutissants ne servent que des "buts supérieurs" à court-terme, flous et porteurs de menaces environnementales fâcheuses et qui n'auront pour seul but mesurable que le pourrissement à long terme de nos conditions de vie et de celles au final de tous les gens de cette île.

Nathalie PICARD  
Étang Sale les Bains  
Le 13/07/18 10



alors pourquoi faut d'obstination ? C'est lamentable.

ES - 44 suite 4

② demande d'autorisation de dérogation à l'interdiction générale de défrichement = NON

le site présente des espèces indigènes qui sont protégées et tout un panel et de variations d'arbres, d'arbustes qui forment ~~le~~ paysage sauvage et beaux avec des variations de couleurs au fil des saisons qu'il faut préserver. les lois sont là pour ça, pourquoi vouloir y déroger.

la faune est également variée et protégée par la DEAL (chame-sous) et présente des sujets indigènes, endémiques qu'il faut préserver.

les pétrels souffriront également de l'exploitation de la carrière et de ses éclairages. Il y en a déjà tellement peu qu'il faut les protéger.

③ demande de mise en compatibilité du PLU = NON

la partie haute est utilisée en parcelle agricole et c'est formidable, il y a déjà un manque de parcelle agricole. Pourquoi encore en retirer, au contraire il faudrait en créer plus.

de plus la présence de la nappe d'eau sous le site est un enjeu hydrogéologique fort et la présence d'une carrière au dessus paraît complètement aberrante (pollution) et on sait combien il est important de conserver les nappes d'eau à notre époque ...

Il n'y a pas d'étude d'impact au dossier sur ce sujet.

ES - 44 suite 5

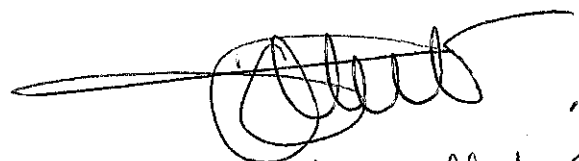
Ainsi qu'une étude d'impact sur les quantités d'eau utilisées par les besoins de la carrière -

Pour résumer mon avis je suis contre et dis NON au 3 questions de cette enquête.

Je pose la question suivante :

pourquoi ne pas finir la RNL en "tout viaduc" et abandonner le projet de Berge pour laquelle les roches sont extraites ?

Laure PONSART



le 13 juillet 2017.



• les nuisances dû à la poussière qu'engendreront les tris et transport de roche m'inquiètent également. la qualité de l'air sera modifiée, les poussières se déposeront sur les plantes arbres de la forêt d'étage sale. les avions et la nature usque de Souffrir. Beaucoup de sports] profitent de cette forêt, si l'air y est pollué cela sera nuisible à la seule forêt des bas de la Réunion et à ses utilisateurs. De plus le site est très exposé aux vents et les poussières se déploieront sur des km et non sur 500m énoncés... les nuisances sont encore une fois minimisées.

ES - 44 suite 2

• la modification du paysage qu'entraînera l'exploitation et la remise en état du site ensuite sont vraiment une catastrophe par rapport à la beauté du site actuel, sauvage, vivant, nourrissant ce qui devient de plus en plus rare à la Réunion. La proximité du site avec le littoral découpé en fait un site d'exception qu'il faut préserver (les règles d'urbanismes en prennent compte!). Je trouve le projet de réaménagement assez pauvre et complètement sous-estimé financièrement. Nous nous souvenons tous des beaux bla bla de la route des Tamarinis qui devaient être bordés de milliers

d'arbres, mais au final après dépassement de 75% / par rapport aux estimations initiales, plus d'argent pour les arbres... Donc il est fort à parier qu'il en sera de même pour la réhabilitation du site ... ES-44 suite 3  
De plus les phénomènes météo de ces dernières années a montré la puissance dévastatrice du pouvoir des eaux de ruissellements, les bassins de rétentions prévus à cet effet paraissent sous-dimensionnés. Le site étant ~~entre~~ de part et d'autre de la route des tamarins, il y a toujours le risque de la rupture du profil d'équilibre, là encore sous estimé.

• Je suis choquée également de toute cette procédure pour vraiment obtenir ce droit à exploiter cette carrière, le nombre d'enquêtes publique, qui mobilisent les personnels mairies, enquêteurs payés par nos impôts, alors que lors de remise de projet de la RNL il y avait une variante un peu plus chère d'une route en "tout viaduc" qui aurait été au final la solution idéale car pas de carrières (qui ne paraissent absolument pas partie des études andépart.) Pourquoi ne pas revenir sur cette solution de "tout viaduc"? La population a montré à chaque fois une forte mobilisation et a dit NON à chaque enquête publique ④

Ra des énormes bouchons en amont et aval  
 des coupures ce qui créera des bouchons éga-  
 lement sur les échangeurs proches de l'étang-  
 Salé/les Arions et celui du portail. Il  
 faudrait faire des simulations de ces coupures  
 pour voir l'ampleur des ralentissements que  
 cela engendrerait. Je m'inquiète également  
 de ces coupures rendant l'accès au hopitaux  
 de St Paul et St Pierre (CHU du sud) impossible  
 pendant 2 fois 20 min/jour... la route du bas  
 sera-t-elle également coupée? et concernée par  
 ces coupures? (sa proximité par rapport à la  
 carrière est tt aussi proche...). Femmes enceintes,  
 urgences médicales qui parfois ne peuvent pas  
 attendre 20 min...

- les nuissances sonores également dû au trafic  
 routiers, tir de mines sont également pour  
 moi inacceptables. l'étude du bruit n'a pas  
 l'air de prendre en compte le relief particu-  
 lier du site (ravine et pente forte). Beau-  
 coup d'écoles et de villages calmes sont à  
 proximité du site de la carrière.

Avis sur les 3 questions de l'enquête  
publique à la demande de la SCPR

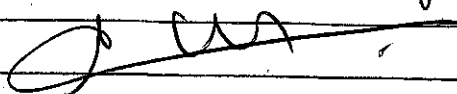
ES - 44

Voici mon Avis sur les 3 questions :

- ① demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert + installations = NON.
- pour moi les nuisances qu'engendre le trafic routier qui sera modifié sont inacceptables : le trafic sur la route des tamarins est déjà très dense, les chiffres que la SCPR annonce sont sous-estimés car calculés sur une base de données datant de 2012, hors depuis le trafic a bcp augmenté. La présence des camions remplis de roches, sera génératrice de forts ralentissements, voir bouchon, accidents, poussières (car jamais ou rarement banchés), avec en plus les camions transportant les matières explosives, plus tout les petits engins et véhicules des personnels. La distance entre la carrière et le lieu de dépôt ~~est~~ est trop éloigné (+ d'1h de trajet quand ça roule!) de plus, les coupures de 20 min pour les tirés de mines (2 par jours entre 10H et 16H) entraîne
- ①

Je suis tout à fait d'accord avec tous les arguments contre l'exploitation de Bois Blanc qui ~~se~~ entraînerait des conséquences catastrophiques pour la santé et l'environnement.

Amicalement,  
Evangéline B.



Le 17/03/2010.

Bonjour,

Mon avis relatif à la demande d'autorisation de la SCPR d'exploiter une carrière à ciel ouvert sur la Commune de Saint-Luce, quartier de Bois-Blanc est :

" CONTRE "

Et ce, principalement pour 2 raisons :

- 1) L'augmentation significative du nombre de poids-lourds sur les réseaux routiers de l'île, et principalement de la micro-région Ouest, au cours de nombreuses années.

A ce sujet, l'avis de l'Agence Environnementale (page 6/15) est de dire que " Toutefois, les calculs concernant la RMT sont incomplets. En effet, les pourcentages d'augmentation présentés dans le tableau ne tiennent pas compte du fait qu'un camion équivaut à deux unités de véhicule personnel (VIP). Ainsi, l'augmentation du trafic a sans doute été sous-évaluée. "

En résumé, les tranchées de Saint-Paul, Suaroth, Canaille, entrée de la R1 que l'on connaît aujourd'hui vont s'intensifier; voir d'autres lieux vont s'engorger.

- 2) Le site agricole et naturel de Bois-Blanc est P.G.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Var registre n° 5  
E. Sale'

ES-46 suite

aujourd'hui encore, il y a des très beaux paysages de  
Habe etc, ce que la précédente direction de la  
région avait d'ailleurs recherché et nous voulait  
"le route en ballons" qui allait être la route des  
Tamarins.

Cette carrière, ce trou béant dans le paysage, va  
tout gâcher. Que vont penser nos touristes et  
nos enfants de ce paysage moribond qu'on va leur  
"offrir". Je suis triste!

En conclusion, je pose la question: quel modèle  
de développement durable sommes-nous capables  
de produire? Celui des cimenteries? Hélas non,  
je n'en veux pas!

David De Reure  
La Rivière Sèche  
97427 L'Étang-Salé

Le 18/07/18 ES-47

Je suis absolument contre cette création  
d'une immense "béance" qui va balayer  
le paysage - déséquilibrer la faune et la  
flore - déséquilibrer la vie des fragiles  
du lagon (coraux - poissons...)

NON

Hiloin Brunet  
imp du Lièvre Maniron  
97427 Etang-Salé

Le 19/07/18

① Demande d'autorisations d'exploiter une carrière à ciel ouvert → NON

Pendant ces travaux des nuisances sonores vont impacter toute la population environnante allant de St-Leu/Chaux-Cale' au ravinant qu'aucun d'heur la nudité' est un problème de route' publique. Par ailleurs, les tirs de mine vont empêcher de la poursuite qui machoplerai les enfants/adultes asthmatiques et la population des personnes âgées vulnérables. Grippe bronchites, pneumopathies seront augmentées dans cette population, sachant qu'à ce jour, les rigueurs du CHU sont toujours en adéquation avec des attentes de 10H.... De plus, embouteillages, accidents sont le lot de notre quotidien. Est-ce un moyen pour faire diminuer les accidents de la route. Quel leurre !!!

② Demande de dérogation à l'interdiction de défrichement Réunion ile intense de part ses paysages ??? Logo et let motin à changer car ce sera une même paysagère sur ce bout de littoral du Sud-Ouest - la plagne "route des plages" sera à mettre aux oubliettes !!!

③ Demande de mise en compatibilité' du PLU NON car il faut préserver cette partie en très forte protection naturelle

Le 19/07/18

David REYNAUD

*[Signature]*

Le présent registre ainsi que les

3

pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

16° permanence le 18 juillet 2018 de 13h00 à 16h00

16 observations faites sur les registres 3 et 4 entre les 9 et 18/07/2018 ~~ES-61~~ E. Salé

la carrière de Bois Blanc est essentielle au bon déroulement de la NRL. Sans cette carrière de matériaux les travaux ne pourraient être exécutés et cela nuirait grandement à l'activité de chantier. L'impact réel sur l'emploi Réunionnais non seulement par les atterrissements de transport mais aussi par les bénéficiaires.

Le chantier de la NRL est essentiel à la Réunion, la Rate de l'île est extrêmement dépeuplée, la vie des yus stait en danger sans eux absolument surpu, cette carrière après que la NRL puisse se fermer au plus vite dans l'intérêt de chaque Réunionnais. Dnc vi à la Carrière de Bois Blanc et au plus vite.

ES-62

18 juillet 2018

Favorable à l'ouverture de la carrière de Bois Blanc

Je voudrais bien circuler sur cette belle route belle paysage Bravo

Fontaine Jocelyne

M. Chère Daniel → Etang Salé Les Bains  
Avis Défavorable

Les raisons → Environnement

Nuisances pour l'océan, la pluviométrie future est méconnue hors, les modèles pris en compte pour la prévision des dégâts dus aux précipitations sont basés sur le passé. Le risque est trop important avec une carrière de cette taille pour la réserve marine et l'océan en général.

Le transport de la pierre va générer lui aussi une pollution importante alors que l'on sait déjà que le réchauffement climatique est généré par ce type de transport.

Vue de la mer le paysage a énormément changé dans le secteur, notamment avec l'établissement commerciaux de Piton St Leu. La seule zone verte est du côté de bois blanc et la carrière détruira ce dernier paysage relativement sauvage. Que pourra-t-on montrer aux touristes qui voient nos côtes, à partir de la mer.

→ Destruction d'un ouvrage public.

Le réseau routier est payé par le contribuable et ce sont les gros camions qui le détruisent. Si vous prenez en compte le frais de remise en état des routes par le transporteur, ils sont refacturés aux services publics par le biais de leurs interventions. Dans les 2 cas c'est le contribuable qui est perdant.

Une carrière, uniquement destinée à l'artisanat local, périmètre de 20 km, serait acceptable mais par le projet proposé



REPUBLIQUE FRANÇAISE

4

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

ETANG-SALÉ

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

*Registree  
complet*

ENQUETE RELATIVE

A

- Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs,
- de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06 au 25/07/2018 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

*voir arrêté joint au dossier*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

**Philippe GARCIA**  
 COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

A. POTAIN

D. HALLOUPE

*[Signature]*

*[Signature]*

P.G.

le 18 juillet 2018 de 14<sup>h</sup> heures 00 à 12<sup>h</sup> heures 00

1 - Observations de M. REYNAUD Michel. 2 impacts de Petrus  
Etangs Sale.

① Compatibilité et conformité au corpus juridique concernant les études d'impact [NON]

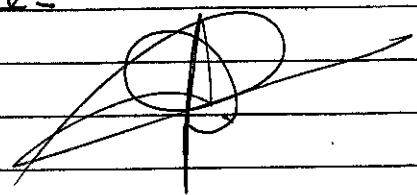
la directive de 2016 modifiant (à la demande de la Commission européenne concernée) oblige les ET Impact à prendre en considération la totalité des impacts, tout deux aspects sont redéfinies dans le dossier présenté :

- ~~Aucun~~ le champ de l'étude d'impact ne concerne pas que le site de la carrière, car celle-ci est affectée à la NRL - l'étude d'impact devrait donc prendre en compte les impacts environnementaux sur la totalité du projet : jusqu'à l'embarquement des matériaux sur le site de réception organisé dans le chantier de la NRL.

Aucun impact n'est étudié concernant les trajets (bruit, trafic, poussières, lieux de stockage etc..)

- En tant que carrière affectée spécifiquement à la NRL, il en est nécessaire de ré-évaluer l'usage de la carrière, donc son utilité dans le champ de la NRL. Ce qui OBLIGATOIREMENT nécessiterait d'intégrer et d'évaluer l'impact de la digue dans le projet de la NRL, sans remettre en cause l'utilité publique de cette dernière qui n'est pas contestable.

Ce manque de prise en compte des impacts tient de l'incompétence juridique de la procédure, qui n'aurait jamais dû parvenir en l'état en enquête publique.



② l'étude d'impact initiale (deuxième version) n'est pas complétée par les remarques, réponses et observations des précédents procédures. Sans être exhaustif, les points majeurs suivants doivent être cités :

- Aucune étude sur les conséquences (bouchons, impact économique vis à vis des tiers, impact carbone) des coupures, remarques aux tiers de mines pour la route de Tamara.

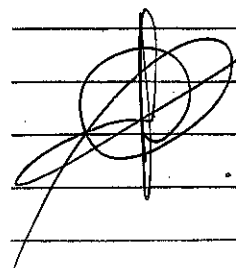
⇒ une étude d'impact doit prendre en compte le coût financier et environnemental des externalités. En clair, les coûts externalisés vers la société civile qu'ils soient de nature financière ou santé ne sont pas évalués.

- Aucune étude de l'impact carbone de projet complet (sauf presque l'embarquement sur site de la NRL) n'est réalisée. C'est tout simplement grave en terme d'approche environnementale et illégitime vis à vis des obligations des ET.

- Aucune étude de danger n'est menée en ce qui concerne les impacts routiers : comment intégrer un "train" entrant de poids lourds ayant au maximum une vitesse de 60 km/h en insertion sur la route de Tamara (aucune étude n'est fournie sur l'adaptation entre la largeur de l'insertion et vitesse d'insertion tenant compte de la pente de cette dernière).

- Aucune donnée d'impact sur la faune nocturne entomologique (insectes) dont on sait que c'est une faune considérable (700 papillons par exemple) - impact sur la nuit non évalué également (horaires de travail 5<sup>h</sup>/22<sup>h</sup> + installations surveillées PCPE).

- Coût de la remise en état : très nettement sous-évalué pour le coût de renaturation : coût d'un hydrograding (à km<sup>2</sup> hydraulique) sans entretien (5 < c < 10 €/ha) voire moins si l'on considère parties agricoles partiellement. (400 KE/ha - coût ONF à titre de comparaison) - Par ailleurs non conforme de la restauration BW53 vis à vis du ZNIEFF (pourquoi installe-t-on une savane?)



- étude de paysage.  
les points de vue sont "pris d'air", ce qui fautive particulièrement les impacts paysagers, lors que le site est très visible dans sa grande dimension soit depuis la route côtière, soit depuis la route des tamariens (parallèle amont).  
les points de vue relèvent du paysage!
- Impact sur les activités tierces (tourisme)  
[NON étudiées] ET incomplète
- Impact sur les modes doux,  
[NON étudiées] quid de l'évaluation des impacts sur les déplacements doux selon l'ancienne RN?
- Etude sur les poussières: très sommaire et incomplète, également évacuée par la limitation aux particules > 50 micromètres. Les particules issues de la dégradation des argiles humines et des sols bactériens n'ont pas été prises en compte, non plus que simplement les poussières issues de la dégradation des parties carbonées avérées, non plus in fine des gaz de combustion issus de la carrière (engins, Camions) mais également des embouteillages provoqués par les bus de mines récemment nécessaires à l'extraction.  
Les impacts santé sont complètement SOUS-EVALUÉS.  
à travers des hypothèses et modèles numériques assez ridicules.  
Co Quid des composés gazeux primaires et secondaires (NOx, SOx, HAP, O3, PM10...) issus de la combustion des énergies fossiles dans le processus carrière (complet - cf point D), ET abasourissant (limitée spatialement).
- Etude sur les impacts bruits très insuffisante (cf observations ble l'AE) et ceux de transports non pris en compte etc.

→ page suivante

Question 1 demande d'exploitation et d'une carrière à ciel ouvert par la SCPH... et une installation d'exploit ICPE.

[NON]

- ⇒ Etude d'impact non conçue, non complétée, et non conforme à la nouvelle réglementation des EI suite à l'arrêté d'Avril 2016 (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017)
- ⇒ troisième procédure pour un projet similaire, ce qui relève de l'abus vis à vis des conventions citoyennes d'enquête et utilité publique.
- ⇒ mesurés affichés des observations, remarques etc... qui émanent des citoyens, des procédures juridiques, ou de avis de l'AE.
- ⇒ des manques criants à l'EI, et surtout des mensonges par omission ou truquage de données (ex poussières) par hypothèses fallacieuses.

Question 2 demande de dérogation à l'interdiction de défilèvement

[NON]

- On ne peut envisager un défilèvement aussi massif, sans répondre aux questions d'érosion (colonne, hydrique) (question non traitée dans l'EI d'ailleurs) plus in fine prévoir une requalification complètement sous évaluée et réduite à de la sarane ou de la repense agricole sur des sols détritiques sans charge carbonée et vivante.

→ Impact terre/flore/sols/climat/milieux aquatiques ou maritimes

Aucune appréhension de traumas sociaux et touristiques n'est envisagée dans les différents documents: Quid du patrimoine commun, qui présente un paysage hauteurs aussi important?

Question 3 mise en compatibilité du PLU.

- Le site est déjà resté une coupure d'habitation en espace naturel protégé (aval) ou agricole (amont) sans traumas sur les reliefs qui en constituent l'ossature.

6 16° permanence le 18 juillet 2018 de 13h00 à 16h00

16 observations faites sur les registres 3 et 4 entre les 9 et 18/07/2018 - E. Sale'

ES-64

18-07-2018

Pour l'ouverture de chantiers

18-07-2018

ES-65

Je suis pour que le chantier de la route du littoral ce poursuive, et que les carrières soient exploitées pour la finition de la route.

M. Maximine B  
Plaine des Palmiers

18/07/2018

ES-66

Le chantier déjà débuté nous souhaitons que la Route du littoral se poursuive

M<sup>me</sup> LESTER  
Geste ST BENOIT

ES-67

18/07/2018

la création de la Route du littoral a été un progrès et un projet réfléchi sur le long terme pour la Réunion. Avec les risques et les accidents déjà survenus, cette route intervient principalement comme un avantage pour la sécurité de tous et non pas comme une contrainte!

S'accepte la continuation de la Route du littoral.

M. LESTER  
St-Benoit

18 observations faites sur les registres 1 à 4 durant la permanence du 18 juillet 2018 - E. Sale'

ES-68

18/07/18

Je ne suis pas pour l'ouverture du chantier de la carrière de Bois Blanc en raison du contexte environnemental et géomorphologique - Pourquoi détruire ce site?

*[Signature]*

18/07/18

ES-69

Je suis fermement CONTRE l'ouverture de ce chantier qui présente un impact écologique, environnemental et sanitaire très nocif.

Je m'y oppose très clairement.

des habitants d'autres communes du centre et de l'Est de l'île qui se sont prononcés favorablement au passage de la route du littoral mais ne se prononcent pas pour la carrière pour laquelle il existe d'autres alternatives.

La route St-Leu - Stey-Léon est une route navissante et très agréable on y fait beaucoup de vélo et observe des baleines.

Pourquoi veut détruire cette zone?

*[Signature]*  
M. Bauli  
St-Leu

20/07/18

ES-70

Je suis CONTRE le projet de la Carrière Bois Blanc. L'impact environnemental sera plus que nocif pour nous et les générations futures, faune flore sur zone mais aussi ~~pour~~ effet domino sur tout un grand partie du territoire marin & terrestre sera obligatoirement impacté.

Bruit, nuisances visuelles, conséquences sur la santé (respiratoire essentiellement mais pas que). L'impact humain mais aussi sanitaire ne peut être négligé. Sans parler des conséquences d'ordres plus, que ce soit

à cause de l'altération des paysages, ou de la gêne occasionnée par le trafic camion ou de trafic interrompu 2x/jours (sur quelle durée ??) sur une route stratégique, route des plages.

~~V. HUARDS ES. 81~~

Déposé ce jour, contribution écrite de la Région Réunion à l'attention de N. Garcia, Président de la Commission d'enquête, comportant un courrier et une notice de 9 pages.

COURRIER  
ES - C - 1

fait à Saint-Denis  
le 20 juillet 2018

Nicolas CORBE  
DGA BCTD

4 observations faites sur le registre n° 4 entre les 18/07/2018 et 21/07/2018

19° permanence le 21 juillet 2018 de 08h00 à 12h00

Mlle = CALCINÉ :

ES - 81

Mlle = RINGUIN : NB route Macouaux (5 francs) 85 jours

Je signe pour accord pour l'emploi des galets à la carrière de Bois Blanc pour l'avance de nos enfants et petit enfants la route du littoral est très dangereuse à chaque temps de pluie il y a toujours l'accident sur le littoral.

Je signe pour la nouvelle route.

ES - 82

Turpin Marie Josée - route de la Chambre  
Je signe - Retenué aff. 16  
pour accord sur la carrière de Bois Blanc par donation des galets pour la nouvelle route du littoral.

ES - 83

Shun-Hung Patricia de la Plaine des Palmistes.

Les roches doivent être trouvées pour que la route de littoral soit opérationnelle au plus vite.



ES-84

SHUM-HUNG Johnny -  
Favorable à la continuation de  
la RNL.

Shum

ES-85

SHUM-HUNG Dorothee  
La RNL doit être faite au plus  
vite. Trop de danger.

Shum

ES-86

RAKOTONIAINA Chan Stéphanie  
Favorable à la continuité de la RNL  
(Plaine des Palmistes)

Chan  
ES-87

MR et M<sup>me</sup> HOMOLAC (Plaine des Palmistes)  
La route doit être faite pour éviter  
les accidents.

Homolac

ES-88

RAKOTONIAINA Chan Giovanni de la Plaine des Palmistes  
Je suis favorable au projet de carrière de la Ravine du  
Trou afin de permettre le développement économique de  
la Réunion.

Chan

ES-89

NOSSARD Audrey de la Saline-les-Bains.  
Favorable également au projet de carrière de la  
Ravine du Trou en attendant la réalisation de la RNL.

Nossard

ES-90

La Plaine des Palmistes. 21/07/18

Besoin des roches pour construire des logements  
Besoin de roches pour faire des routes Départemental et National  
Je suis donc très favorable à l'ouverture de carrière...  
afin que la route du littoral (RNL) puisse se poursuivre  
afin que les populations aient en toute sécurité.

Pepe Ignace

ES-91

Virginie PAIN L'Etang salé les Hauts.  
Je suis contre la carrière pour de nombreuses raisons :  
- c'est la 3<sup>ème</sup> enquête public et les 2 premières  
ont déjà entériné le projet de manière légale.  
- la fosse dégagee par l'extraction provoquera  
des dangers sur la route des tamarins et autres axes  
routiers. Elle sera nuisible à la santé des habitants  
à proximité mais également tous les habitants qui  
seront sur le chemin du nuage de poussière.  
- l'extraction avec explosifs entraînera de graves  
nuisances sonores et donc entraînera un mal être  
des habitants et des problèmes de santé.  
- la fabrication d'explosifs est un danger supplémentaire  
tentative pour le vandalisme, en cas de manipulation...  
- le retrait des ardoises provoquera un désastre  
écologique comme on le voit déjà lors de  
graves pluies ou tempêtes de l'année 2017 avec  
des coulées de boues qui provoquent des pertes  
matérielles pour les familles, les professionnels, les  
coulées de boues empêchent les gens de se rendre  
au travail car axes routiers coupés et surtout  
elles provoquent des MORTS.  
Avec cette carrière une coulée de boue sur la  
route des Tamarins est fort probable et rien ne  
l'empêchera quand les ardoises seront enlevées.  
- pour l'avenir de nos enfants et leurs parents

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

~~Voir registre n° 5  
E. Sale'~~

ES-91 suite

un avenir et une qualité de vie acceptable; ce que l'on est venu chercher à la Réunion.

La NRL est un beau projet qui a été apparemment mal pensé au départ, qui ne résoudra qu'une partie des problèmes de circulation de l'île.

TROUVEZ une autre idée pour terminer votre route qui soit respectueuse de l'île de la Réunion, de sa population, de sa biodiversité, de son paysage, de sa qualité de vie et de son inscription au Patrimoine de l'UNESCO.

*[Signature]*

20 observations faites sur les registres 2 et 4 durant la permanence du 24/07/18

*[Signature]*

Mr DAYDE - Etang Sale les Bains -

ES-92

Je suis contre l'ouverture de la carrière de Bois blanc en raison de l'impact écologique à terre comme en mer, la nuisance sonore et visuel pour les usagers de la route et habitants du quartier, l'impact sur l'état du trafic routier et de l'état de la chaussée... la liste est bien plus longue et a déjà été écrite dans ce registre. Merci d'en tenir compte. Nous ne prenons pas la terre de nos ancêtres, mais l'imprimoons à nos enfants.

ES-93

M<sup>r</sup> CLAUDE Vincent - Habitant Etang Sale le 23/07/2018 9h30

Je suis contre l'ouverture de la Carrière de Bois Blanc  
Je suis scandalisé que les gens qui dirigent cette île tentent de faire passer ce projet en force (3<sup>e</sup> enquête publique) alors qu'il y a probablement de nombreuses autres solutions pour poursuivre le chantier de la NRL

Les causes à mon opposition formelle sont multiples:  
→ impact écologique sur la zone et la mer situées en contrebas  
→ impact sur la santé publique des populations de communes



# ES-93 suite

concernées et les nombreux enfants +++ + traumatismes serons  
 → mise en danger de la santé des tamarins achillée par  
 fragmentation du sol  
 → impact sur la cheptation sur l'île et le risque d'apocryphe  
 à cause de canards sur la route jusqu'au chantier  
 Il y en a plein d'autres  
 Accés de travail ne se fera pas  
 la population des communes concernées ne veut pas de cette  
 cahenne

# Julie Pollard, Etang-Sali les Hauts. ES-94

Je suis contre l'ouverture de la carrière de Bois Blanc pour  
 plusieurs raisons :

- de bruit : entre les tirs de mines et les, le bruit des engins et  
 le passage de 900 camions par jour, c'est intolérable!
- de risque sur notre santé : la pollution de l'air s'augmentera  
 le nombre de maladies respiratoires, notamment sur les enfants. Le nombre  
 de personnes asthmatiques est important dans l'île et cette carrière  
 ne fera qu'augmenter les cas en raison des particules dans l'air.  
 De plus, le bruit et constant augmentera les cas de dépression.
- Au niveau écologique, cette carrière polluera les nappes phréatiques.  
 De plus, les tirs de mines éloigneront les animaux marins tels que les  
 cigales qui trouvent refuge ici entre juillet et août. Sans parler  
 du paysage qui sera défiguré!
- Au niveau touristique, cette route, entre Etang-Sali et St-Jeu,  
 est très appréciée par les vacanciers pour, et notamment par les  
 artistes. Ceux-ci fuient désormais ce site.
- Au niveau du trafic routier. Plus de 900 camions passeront  
 ici. C'est inacceptable! Tant au niveau des embouteillages que de  
 l'air que nous respirons à travers les pots d'échappement.
- Au niveau des habitations proches, cela provoquera  
 des fissures...

le 23/07/18 (3)  
 Julie Pollard

Le présent registre ainsi que les 6 pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018  
 à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

## CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

• 21<sup>e</sup> permanence le 24 juillet 2018  
de 08h00 à 12h00

• Observations faites sur les registres  
 4 et 5 entre les 21/07/18 et 24/07/18

9<sup>h</sup> Nicolas Adéa - Etang-Sali  
 Je suis contre la carrière de Bois Blanc ES-100  
 il faut respecter l'environnement qui va dégrader le sol  
 et les sols

Péline Mader - Etang Sali Les Hauts ES-101  
 Habitante d'Etang Sali Les Hauts, mère d'un  
 enfant à bas âge, je ne m'oppose contre la  
 carrière de Bois Blanc  
 d'un point de vue de la santé. Les  
 premières qui vont s'échapper de cette carrière  
 et qui vont provoquer des problèmes respiratoires,  
 cutanés.

d'un point de vue environnemental, c'est  
 une réserve naturelle protégée avec de  
 nombreuses espèces endémiques  
 d'un point de vue psychologique, avec les  
 tirs de mine plusieurs fois par jour  
 et de la pollution atmosphérique locale  
 avec le passage des camions  
 et... (NON) merci

Sainte-Clotilde, le 20 JUIL. 2018



**MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
RELATIVE AU PROJET DE CARRIÈRE  
DE RAVINE DU TROU**

**MAIRIE DE SAINT LEU  
BP 1004  
97898 SAINT LEU CEDEX**

D2018014309

Votre identifiant Région : 4931  
(A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Olivier TRICOIRE  
Tél : 0262908486 - Mèl : olivier.tricoire@cr-reunion.fr

Lettre recommandée avec accusé de réception : RAR N° 2C 070 791 9964 2

N/REF : N° D2018014309

**OBJET** : Contribution de la Région Réunion à l'enquête publique relative à la carrière de Ravine du Trou

**PJ** : Contribution de la Région Réunion dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de carrière de Ravine du Trou de juillet 2018.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la contribution de la Région Réunion relative au projet de carrière de Ravine du Trou porté par la société SCPR.

Compte tenu du caractère stratégique de ce gisement, indispensable pour permettre l'achèvement des travaux de la Nouvelle Route du Littoral et, au vu des enjeux touchant à ce projet de nouvelle liaison porté par la collectivité régionale en termes de sécurité, de développement économique et de développement de modes de transports alternatifs (transports collectifs, modes doux), je ne peux qu'émettre un avis favorable sur le projet de carrière ainsi que sur la mise en compatibilité du PLU de St Leu et l'autorisation de défrichement qui y sont liées.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte cette contribution dans le cadre de l'enquête publique en cours. Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément ou précision qui vous seraient nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



**Le Président  
Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président**

**Dominique FOURNEL**



**LA RÉUNION!  
positive!**

## **CONTRIBUTION DE LA REGION REUNION DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CARRIÈRE DE RAVINE DU TROU DE JUILLET 2018**

L'autorisation d'ouverture et d'exploitation de la carrière de roche massive sur le site « Ravine du Trou » à Saint-Leu, a été sollicitée par la Société de Concassage et de Préfabrication de la Réunion (SCPR), pour fournir le Groupement en charge de la réalisation des digues de la Nouvelle Route du Littoral (NRL). La Région, en qualité de maître d'ouvrage du chantier de la NRL, souhaite préciser quelques éléments de contexte, utiles pour la compréhension de l'historique et des enjeux de ce projet et exprimer son avis sur le dossier présenté par la SCPR.

Il est à noter que la Région a déjà produit une note, en date du 8 juin 2018, en réponse à l'avis de l'Ae du CGEDD qui préconise de joindre au dossier une évaluation environnementale de la NRL mise à jour. Celle-ci est jointe au dossier d'enquête. Par ailleurs, sont également joints au dossier d'enquête, le rapport et le projet de délibération de la Région, justifiant du caractère d'utilité publique de ce projet de carrière. Ils ont conduit la Commission Permanente de la Région, en sa séance du 7 mars 2017, à délibérer favorablement sur ce projet. C'est sur la base de cette délibération que M le Préfet de La Réunion a qualifié en Projet d'Intérêt Général la carrière de la ravine du Trou.

### **1 – Préambule**

En préambule, il paraît important de rappeler que la troisième enquête publique portant sur le projet de carrière de la Ravine du Trou se tient pour des motifs touchant à la remise en cause des dispositions du code de l'environnement sur l'organisation de l'autorité environnementale au plan national. La procédure qui s'est tenue en 2017, qui avait conduit à un avis favorable sous réserve de la précédente commission d'enquête était tout à fait valide. Les réserves avaient été levées par les réponses apportées et engagements pris par le porteur de projet. La commission des sites dans sa formation « carrière » avait émis un avis également favorable. Le projet aurait donc pu valablement être autorisé en 2017 (mais il convenait d'attendre la mise en compatibilité du PLU). Ce sont bien pour des raisons de forme et non de fond et pour la solidité juridique des actes que l'État a décidé de reprendre les procédures (toutes opérations concernées au plan national par l'arrêt du conseil d'État) au stade de l'avis de l'Ae. L'avis initial de l'Ae, établi par la DEAL pour le compte du Préfet, n'a ainsi pas été remis en cause sur le fond. Mais un nouvel avis a été produit à un autre niveau, national celui-là.

**Il est donc faux de soutenir que l'arrêté ICPE n'a pas été par le Préfet pris parce que les réserves n'ont pas été levées (elles l'ont bien été). La procédure n'est reprise que pour des motifs de forme et non de fond.**

Depuis sa qualification de Projet d'Intérêt Général par le Préfet de la Réunion en juillet 2017, l'État a engagé la procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Leu.

Cette nouvelle enquête conjointe ICPE/PLU/Défrichement n'est donc pas une négation de la précédente, mais bien une nécessité liée à des questions de droit et de procédures, mais qui malheureusement sont de nature à troubler la compréhension du public sur ce dossier.

Toutefois, on peut considérer au final que ce processus lourd et laborieux aura permis à la SCPR d'améliorer considérablement son projet et, de fait, l'information apportée au public intéressé par ce projet (en termes de durée pour prendre connaissance du projet et de temps d'expression). Ainsi, la première enquête en 2015 avait permis de recueillir les avis de la population et d'entendre les propositions, la SCPR avait ensuite modifié le projet en réponse aux attentes, interrogations et inquiétudes de la population. La seconde enquête publique réalisée en 2016 avait conduit à un avis favorable après la prise en compte par la société SCPR de toutes les réserves. L'enquête 2018, après un nouvel avis de l'Ae, cette fois au niveau central, sur le même projet qu'en 2016, permettra d'aller encore un peu plus loin dans le détail des questions posées et des réponses apportées.

## 2 – La NRL, infrastructure de sécurisation nécessaire pour La Réunion

Le projet de Nouvelle Route du Littoral (NRL) inscrit au schéma d'aménagement régional (SAR), vise à assurer la sécurisation totale de l'axe majeur que constitue la liaison Saint Denis – La Possession, tant vis-à-vis du risque géologique que du risque maritime. Volontairement, la Région a choisi de ne pas augmenter la capacité routière existante sur le futur axe (maintien à 2x2 voies) et à réserver une emprise supplémentaire pour des voies dédiées à un transport collectif en site propre (TCSP) bidirectionnel. Loin d'être un projet pour le « tout-voiture », la NRL est bel et bien une infrastructure multimodale qui permet en réalité le développement des transports collectifs (compatibilité assurée avec un mode TC routier ou TC ferré léger) et qui prend également en compte une emprise pour les modes doux (piétons, cycles), Un tel développement qui s'avérerait impossible dans la configuration de la route actuelle dont les emprises sont trop réduites.

Le projet de NRL était porté initialement par l'État avant d'être repris par la Région suite au transfert de compétence sur RN. Il a fait l'objet de deux débats publics respectivement en 1995 et en 2004, d'une concertation publique en 2010 et enfin d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la NRL en 2011. En 2013, se sont tenues les enquêtes publiques relatives au DPM et à la loi sur l'eau (ce dossier abordait aussi le sujet des carrières).

### **Le projet a été déclaré d'utilité publique le 7 mars 2012.**

La solution technique déclarée d'utilité publique à l'issue de ce processus consiste en une succession d'ouvrages maritimes, de type digues et viaducs. Les travaux de construction ont débuté en 2013. A ce jour la nouvelle infrastructure prend progressivement sa place dans le paysage réunionnais.

**Si en amont de la déclaration d'utilité publique était envisagée une variante comportant un autre viaduc de 2700 m entre La Grande Chaloupe et La Possession, ce n'est pas le projet qui a été déclaré d'utilité publique. Cette variante a été étudiée et comparée avec la solution retenue jusqu'à un stade très avancé des études détaillées. Ces études ont servi également à justifier du projet retenu au stade des autorisations obtenues au titre du code de l'environnement en 2013 (loi sur l'eau et dérogations espèces protégées). Les comparaisons réalisées et justifications de choix apportées ont permis d'obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisations des travaux. Il s'agit donc d'un choix du maître d'ouvrage éclairé, justifié puis validé par les autorités compétentes.**

**Le choix de la solution digue entre Grande Chaloupe et La Possession a été contesté à plusieurs reprises devant les juridictions administratives. La solution retenue a toujours été validée (tribunal administratif, cour administrative d'appel de Bordeaux,...).**

C'est sur cette base « juridiquement confortée » qu'un appel d'offres a été organisé et qu'un marché de travaux a été attribué pour la réalisation d'une digue de 2700 m entre La Grande Chaloupe et La Possession (marché dit MT5.2).

Aujourd'hui, à ce stade d'avancement du projet, contrairement à ce qui peut être soutenu par certains, il n'est pas réaliste de penser pouvoir réaliser une solution différente de celle déclarée d'utilité publique.



Cela impliquerait, la résiliation d'un contrat de plus de 300 M€ de travaux, la reprise de l'ensemble des procédures administratives sur la base de nouvelles études (actualisations des études 2010-2013), l'organisation d'un nouvel appel d'offres pour un ouvrage dont le montant serait plus élevé que le coût d'une digue (+ 125 M€ HT estimés en phase études PROJET). Un délai supplémentaire de 3 à 4 ans serait donc nécessaire avant de pouvoir reprendre des travaux et pendant ce temps les usagers (actuellement : de l'ordre de 65.000 véh/j et 80.000 personnes/j) resteraient exposés sous la falaise (nota : c'est dans ce secteur que s'est produit le dernier effondrement en masse en mars 2006). Cela ferait par ailleurs courir des risques juridiques et financiers extrêmement importants à la collectivité régionale :

- réouverture des délais de recours sur les autorisations,
- contentieux indemnitaire sur le marché digue attribué,
- risque de perte de subventions attribuées à la collectivité (notamment au titre du FEDER, qui contribue au projet à hauteur de 180 M€, les travaux devant être achevés en 2023 au plus tard),
- difficultés à trouver de nouvelles ressources financières pour achever le projet,
- charges de sécurisation, d'entretien et d'exploitation du tronçon de RL subsistant dans le délai de l'achèvement des travaux,
- au final, risque de surcoût global de plusieurs centaines de millions d'euros.

**C'est donc pour l'ensemble de ces raisons que cet ouvrage doit être réalisé, dans les plus brefs délais pour des motifs évidents de sécurité, conformément au projet qui a été autorisé en 2012 et en 2013.**

### **Un projet nécessaire et urgent pour sécuriser un axe stratégique pour le développement de l'île**

Ce projet, désormais porté par la Région, est un projet ambitieux qui vise à répondre à une problématique ancienne et récurrente liée aux risques maritimes et géologiques auxquels est exposé l'axe ouest de l'île reliant Saint Denis à la Possession qui constitue un axe majeur et structurant du territoire réunionnais. Cet axe qui supporte un trafic de plus 60.000 véhicules par jour repose sur une infrastructure en fin de vie (ouvrage réalisé entre 1973 et 1976) qui, après de 40 années de durée de vie, nécessite d'importants travaux d'entretien, de plus en plus nombreux et coûteux. En outre, en dépit de l'important programme d'investissements mis en œuvre en vue de sécuriser les usagers sous la falaise, l'actuelle route du littoral demeure soumise à des risques géologiques et maritimes majeurs.

Cette situation expose les 80.000 usagers qui circulent quotidiennement sur cet axe à un risque qui a pu, par le passé, s'avérer mortel et qui le restera. Tout le monde peut avoir en tête la catastrophe que représenterait un effondrement en masse comparable à ceux de 1980 et de 2006 (plusieurs dizaines de milliers de m<sup>3</sup>) se répandant sur les voies côté mer et montagne pendant une phase de congestion de la route.

A cet égard, il y a lieu de rappeler que sur 2016 et 2017, trois éboulements de masses conduisant à la fermeture totale de l'axe se sont produits, auxquels il convient d'ajouter de nombreuses chutes de blocs.

Cette situation induit, en outre, des conditions d'exploitation dégradées compte tenu, soit des fermetures totales de la voie, soit des basculements qui doivent régulièrement être opérés à titre préventif, à raison tant des risques liés aux éboulements de la falaise, que de la houle marine. Or, ces conditions d'exploitation sont de nature à fortement pénaliser les usagers de la voie et la vie économique de l'île. A titre d'exemple, sur les quatre premiers mois de l'année de 2018, l'exploitation de la route du littoral a été dégradée 35 jours au total (fermetures, basculements).

**Le remplacement de cet axe, par une nouvelle infrastructure routière intégrant une emprise pour un TCSP, affranchie des risques auxquels est soumis l'itinéraire actuel, présente ainsi un caractère d'urgence et un caractère d'utilité publique avéré.**



### 3 – Un chantier NRL qui requiert des besoins importants d'approvisionnement en roches massives

#### Des besoins anticipés et revus à la baisse

Le besoin total initial en matériaux est d'environ 20 millions de tonnes (MT) au total, dont 9 MT d'enrochements principalement nécessaires à la construction des digues.

Il s'agit d'un besoin conséquent qui a pourtant été réduit d'environ 20 % par rapport au besoin estimé au stade de la déclaration d'utilité publique moyennant notamment une diminution de la vitesse de référence de 110 à 90 km/h.

Ce besoin en matériaux a été anticipé par la Région, notamment à travers d'expertises et d'analyses multicritères aux termes desquelles des sites de carrières potentiels ont été identifiés. Ainsi, les autorisations pour la construction du projet d'utilité publique de la NRL ont été obtenues sur base de dossiers intégrant les impacts sur l'environnement de 9 sites de carrières, dont les sites de Lataniers, Bellevue et Ravine du Trou (voir sur ce sujet la réponse de la Région à l'avis de l'Autorité environnementale du CGEDD jointe au dossier d'enquête).

A ce jour, aucune carrière de roches massives n'est en exploitation sur l'île de La Réunion, ceci malgré les orientations du schéma des carrières qui préconise de s'orienter vers de telles exploitations plutôt que d'en rester au « traditionnel » prélèvement de la ressource alluvionnaire, plus « aisée », cette ressource plus noble devant être préservée et gérée dans la durée pour répondre aux besoins sur le long terme. L'époque des prélèvements dans les rivières est désormais révolue. Ainsi, jusqu'à présent, la construction des digues s'est faite à partir d'une importante valorisation de matériaux :

- plus de 90 % des enrochements mis en œuvre proviennent de travaux d'amélioration foncière agricole et de curages autorisés de ravines et/ou rivières dans le cadre de la gestion des risques naturels ;
- plus de 20 % des remblais sont issus de la valorisation des matériaux de dépôts des dragages qui ont été nécessaires pour l'agrandissement du Port Est autorisé en 2013 et qui n'avaient pu être valorisés jusqu'alors.

#### Un approvisionnement en roches massives désormais nécessaire à ce stade avancé du chantier

Malgré l'absence d'ouverture de carrière pour l'approvisionnement en roches massives, mi 2018, 3,6 km de digues inférieures ont été réalisées (soit 60 % du linéaire à réaliser) et le tablier du viaduc de 5 400 m a atteint les 2/3 environ de sa longueur totale. Les travaux de l'échangeur de La Possession et le viaduc de la Grande Chaloupe sont achevés.

**La poursuite et l'achèvement des travaux de la NRL nécessitent encore un important besoin en matériaux**, étant précisé que l'approvisionnement du chantier incombe aux entreprises titulaires des marchés de travaux, la fourniture des matériaux étant incluse dans lesdits marchés.

*Sur ce point précis (ci-dessus souligné), il est souvent reproché à la Région de s'immiscer fautivement dans la question de l'approvisionnement en matériaux, puisque cela relèverait de la seule responsabilité contractuelle du groupement. Ce « reproche » fait fi de l'obligation de loyauté contractuelle que doit le maître d'ouvrage au titulaire d'un marché qu'il exécute pour son compte. Ainsi, la collectivité régionale se doit, dans la limite de ses compétences mais autant que faire se peut, d'apporter son soutien à l'aboutissement des démarches nécessaires pour exécuter les missions dont il a la charge. C'est ainsi que, pour faciliter l'aboutissement des procédures de carrières, la Région a été amenée à solliciter auprès de l'État la mise en œuvre de la procédure PIG pour permettre à des autorisations de carrières portées par des fournisseurs potentiels d'aboutir, tel qu'à Dioré et à Bois Blanc.*

Le besoin en matériaux est évalué par le groupement d'entreprises en charge de la construction des digues. Le Maître d'œuvre (le groupe EGIS) qui assiste la Région pour la construction de la NRL a quantifié pour sa part le besoin pour les digues en m<sup>3</sup> d'ouvrages à édifier.



Ces mètres-cubes se traduisent par l'apport d'un certain tonnage de matériaux, de différentes tailles, qui peut varier, du fait de la hauteur des fonds marins, très mobiles dans leur partie supérieure, de la densité des matériaux utilisés,... Les chiffres du besoin résiduel pour achever la NRL peuvent donc en effet varier de + ou - 10 %. Le volume résiduel nécessaire diminue bien sûr également au rythme de l'avancement des travaux en cours.

A ce jour, les estimations du volume nécessaire pour achever les digues de la NRL (marchés dits MT 5.1 en cours et MT 5.2 à démarrer) communiqués par le groupement au maître d'œuvre s'établissent à près de 11 millions de tonnes, dont un peu moins de 4 millions de tonnes d'enrochements (et sur ce tonnage moins de 1 million de tonnes de blocs dont le poids est supérieur à 1 tonne).

Ce besoin paraît compatible avec le potentiel estimé de la carrière (légèrement inférieur) et il n'apparaît pas qu'il y ait lieu de craindre que la carrière soit exploitée au-delà du chantier de la NRL avec d'important excédents de matériaux qui serviraient au marché de fond. Par ailleurs, pour la carrière de Dioré, qui avait été également déclarée d'intérêt général, l'État avait introduit dans l'autorisation une clause imposant que les matériaux soient strictement dédiés à la NRL. Il est quasi certain que cela sera également le cas pour cette carrière (contrainte liée à l'objet du PIG – approvisionnement pour la NRL), ce que pourraient confirmer les services de l'État.

Ainsi, il n'apparaît pas non plus qu'avec cette carrière, un monopole soit attribué à la SCPR sur le marché local des matériaux. D'autres nombreuses carrières sont autorisées ou en cours d'autorisation pour les carrières de La Réunion. Le groupement en charge des digues ou celui en charge des viaducs se sont approvisionnés auprès de nombreux fournisseurs de façon diversifiée (Teralta, Holcim SCPR, Grand Port, apporteurs d'andains, GIE Rivière des Remparts,...).

Enfin, sur les perspectives de mise en service de la NRL et sur l'objectif de finir au plus vite annoncé par la Région (mise en service à l'horizon 2021), il convient de souligner qu'en effet, de toute évidence, cet objectif ne pourra être atteint sans la ressource nécessaire et disponible pour achever les travaux de la digue entre la Grande Chaloupe et La Possession. Le délai d'achèvement de la NRL est donc contraint par les délais d'ouverture et d'exploitation de la carrière de la Ravine du Trou. L'ensemble des acteurs du projet auront donc à cœur, une fois l'exploitation du gisement autorisé, et dans un intérêt partagé, à finir au plus tôt les travaux.

### **Il est illusoire de considérer que ce besoin en enrochements pourra être couvert sans l'ouverture de la carrière de Ravine du Trou.**

D'une part, les travaux d'amélioration foncière agricole qui ont permis l'exploitation de la ressource en andains ne pourront pas suffire et trouvent maintenant leurs limites. En effet, au regard des fonctions hydrauliques et écologiques de certains andains et des qualités intrinsèques et particulières que doivent avoir les enrochements, l'exploitation de cette ressource palliative est maintenant limitée.

L'exploitation d'au moins une carrière en roches massives est donc incontournable pour permettre l'achèvement de la Nouvelle Route du Littoral. Chaque retard dans l'instruction et l'autorisation d'exploiter aura des répercussions directes sur la date de mise en exploitation de la NRL et donc sur la sécurité des usagers.

D'autre part, le site de Dioré à Saint André actuellement autorisé, et qui reste présenté par certains comme une solution alternative, ne permettra pas de démarrer le dernier tronçon de digue. Indépendamment des polémiques, le pétitionnaire lui-même a indiqué dans ses offres commerciales au groupement digue que cette carrière ne pourra quasiment pas produire d'enrochements supérieurs à 1 tonne. Or la construction d'une digue nécessite de disposer de façon quasi-simultanée d'enrochements dans toutes les gammes de blocométries requises allant de 1 kg à 5 t.

### **Pas d'autre alternative crédible que le choix de la carrière de Ravine du Trou**

A cet égard et comme cela a été mis en évidence dans le cadre de la délibération de la Région pour demander que le site de Ravine du Trou soit qualifié de Projet d'Intérêt Général (PIG), il n'existe pas d'alternative crédible connue au projet de carrière porté par la SCPR.





D'ailleurs, le pétitionnaire démontre et rappelle dans sa réponse à l'avis de l'Autorité environnementale « Sans l'exploitation de la Ravine du Trou, l'ouverture des 4 carrières (Lataniers, Bellevue, Menciol, Dioré) ne permet pas non plus de couvrir la totalité de ce besoin (couverture de 57% du besoin) tout en générant un excédent de remblais de plus de 2 millions de tonnes. ».

De nombreux sondages et expertises ont été menés et complétés suite à la dernière enquête publique pour confirmer la qualité du gisement de Ravine du Trou. Ainsi comme le relève le Bureau de Recherches Géologiques et Minières appelé en tierce expertise « Au vu des documents produits par SCPR, le BRGM a étudié l'ensemble des études menées concernant le projet d'ouverture de carrières. Il apparaît que SCPR, a mis en œuvre, à travers toutes les études scientifiques et techniques des moyens importants pour d'une part caractériser la géologie et la qualité des matériaux du gisement, et d'autre part quantifier les volumes disponibles pour l'extraction, de la manière la plus fiable possible. » (cf. addendum de SCPR).

**En conséquence, le site de Ravine du Trou à Saint-Leu présente un intérêt stratégique qui a déterminé sa qualification de Projet d'Intérêt Général par le Préfet de La Réunion en juillet 2017 en vue de permettre sa prise en compte dans le PLU de la commune de Saint Leu.**

#### 4 – Un projet d'ouverture de carrière compatible avec les schémas en vigueur

La Région a bien pris acte de la décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 24 mai dernier qui annule l'arrêté préfectoral de 2014 concernant la mise à jour du schéma des carrières de La Réunion. Cette mise à jour avait été demandée, pour planifier et évaluer les besoins d'approvisionnement en enrochements pour la NRL dans son intégralité et prévoyait à cette période le projet d'ouverture de 4 nouvelles carrières. Depuis, le schéma d'approvisionnement en roche a évolué à la baisse, les andains ayant été privilégiés.

La décision de la CAA de Bordeaux annule en fait une mise à jour du schéma qui intégrait un plan d'approvisionnement de la NRL (plusieurs espaces dédiés insérés) tel que prévu en 2013.

Cette décision ne remet cependant pas en cause le schéma d'approvisionnement en roches de la NRL tel qu'il est connu en 2018 après 4 années de travaux, **ni les Projets d'Intérêt Général qui ont été reconnus par arrêtés préfectoraux** (pas de lien juridique dans ces procédures) et cela n'empêche pas la poursuite de procédures en vue de l'ouverture de carrières sur l'île, en particulier pour répondre au besoin de la NRL.

Cette décision a pour effet de revenir à l'ancien schéma des carrières datant de 2010 qui classe la zone dans laquelle se situe pour partie le site de la carrière de la Ravine du Trou en classe 1 (règle d'interdiction) en raison d'enjeux agricoles et non environnementaux. Ce document servant à planifier les besoins en matériaux d'un territoire, comprend déjà des exceptions, dans sa version de 2010, qui, par exemple, n'interdisent pas de manière générale et absolue l'exploitation de carrières sur des zones agricoles, dès que la vocation de l'espace n'est pas remise en cause. Dans les faits, le site de Ravine du Trou n'est actuellement quasiment pas exploité par l'agriculture (environ 1Ha exploité), notamment en raison de pentes importantes. Le projet de remise en état prévu permettra d'ailleurs de développer l'agriculture sur ce site, comme indiqué dans le dossier de la SCPR.

Comme le démontre clairement la SCPR dans son document complémentaire spécifique, son projet est bien compatible aux orientations du Schéma Départemental des Carrières de 2010. **Il est en effet essentiel de ne pas confondre ici les notions de compatibilité et de conformité.**

Au vu des analyses juridiques détaillées et approfondies produites par ses propres conseils, il paraît bien établi pour la Région que le projet de la carrière de la Ravine du Trou est bien compatible avec les schémas en vigueur (SAR 2011, SDC 2010). Ces analyses rejoignent celles du porteur de projet (dossier ICPE) et des services de l'État (dossier de mise en compatibilité du PLU).

**Pour rappel, l'approvisionnement en roches massives pour la poursuite des digues, a été identifié comme nécessaire pour réaliser le chantier de la NRL et a conduit à déclarer en 2017 le projet de carrière de Ravine du Trou (commune de Saint Leu) comme répondant à l'intérêt général après que l'utilité publique de l'exploitation de ce gisement pour la NRL a été mise en évidence par la Région Réunion dans une délibération de sa commission permanente (mars 2017).**



## 5 - Un projet de moindre impact environnemental

En 2013, dans les dossiers de demande d'autorisation de travaux au titre du code de l'environnement, la Région avait considéré que le projet nécessiterait l'exploitation de 9 carrières, dont celles de Lataniers, Bellevue et Ravine du Trou. Les impacts de ces carrières sur l'environnement avaient été évalués et ces informations figuraient dans les dossiers de la Région.

Actuellement et compte tenu de l'importante valorisation de matériaux issus notamment de travaux d'amélioration du foncier agricole et de gestion des risques (curages de rivières) les besoins sont bien inférieurs.

Comme le démontre la SCPR, dès lors que l'absence d'exploitation de Ravine du Trou conduirait à exploiter 4 autres carrières, qui ne pourraient d'ailleurs répondre à l'ensemble du besoin restant à satisfaire, ce projet constitue à l'évidence un projet de moindre impact environnemental.

On peut également souligner que, suite à la première enquête publique de 2014, le pétitionnaire a modifié son projet pour éviter certains impacts.

Ainsi la superficie d'exploitation a été réduite de 20Ha, permettant ainsi d'éviter un espace boisé classé, sa durée diminuée de 6 à 4 ans et demi pour réduire le temps d'exposition aux nuisances. Un demi-échangeur permettant l'accès direct de la carrière à la Route des Tamarins sera créé pour éviter les conséquences sur le trafic routier local sur la RN1a.

Au final, l'avis de l'Autorité Environnementale au niveau national qui a été rendu en juin dernier, confirme les précédentes appréciations et répond aux interrogations et inquiétudes exprimées lors des précédentes enquêtes.

Ainsi l'Autorité Environnementale a considéré que « l'étude d'impact est complète pour la plupart des sujets » (p3) répondant ainsi aux critiques relatives aux périmètres et la qualité des études et l'évaluation des impacts. De même les réponses apportées sur les inquiétudes sur les nuisances sont satisfaisantes, l'Autorité Environnementale relevant que :

- « la modélisation des niveaux sonores moyens et des niveaux de surpression aérienne obtenus par un tir de mines apporte des résultats satisfaisant... L'impact résiduel est considéré dans le dossier comme faible à modéré. » (p18) ;
- « L'Autorité Environnementale retient qu'une évaluation quantitative des risques sanitaires a été effectuée et qu'elle conduit à des conclusions satisfaisantes » (p19) ce qui répond en particulier aux inquiétudes exprimées concernant au risque de silicose.

De plus, la SCPR a répondu aux recommandations et questionnements de l'Autorité Environnementale, notamment sur le demi-échangeur, les risques d'inondations et la faune et la flore. Sur ce dernier sujet, on peut constater que, si l'Autorité Environnementale a fait un certain nombre de recommandations, celle-ci portent sur des questions méthodologiques ou de procédures et qu'aucune ne remet en question les niveaux d'impacts tels qu'évalués par le pétitionnaire.

Enfin, les enjeux environnementaux du site de Ravine du Trou sont très relatifs à l'échelle du territoire de La Réunion, dès lors que le site n'impacte de manière directe aucune zones faisant l'objet d'une protection légale ou réglementaire au titre de la biodiversité.

Sur la question de la nécessité de joindre au dossier ICPE, une étude d'impacts mise à jour de la NRL, la Région a produit une note, jointe au présent dossier. Celle-ci conclut d'une part sur le fait que cette demande est non fondée en droit, la NRL et les carrières ne constituant pas un projet. Cela a été jugé par la cour administrative d'appel de Bordeaux, dans un arrêt devenu définitif. D'autre part, et cela reste important à signaler, le bilan des impacts sur l'environnement de la NRL est positif, les effets négatifs mesurés en phase travaux étant inférieurs à ceux évalués a priori en phase études.



En conclusion, le site de Ravine du Trou présente l'avantage d'être situé sur une friche agricole sur presque la totalité du site, hors des principaux enjeux environnementaux. La création d'un demi-échangeur permet un acheminement des matériaux vers le chantier de la Nouvelle Route du Littoral sans traverser d'agglomérations ni emprunter des voies inadaptées à un tel trafic. De plus, malgré la présence d'habitations isolées à proximité, le site est relativement éloigné des zones d'habitats denses, dont les premières sont à plus d'un kilomètre.

## 6 – Sur les trafics et la sécurité routière

En qualité d'exploitant de la Route des Tamarins, il est précisé que l'organisation d'environ 16 **micro-coupures** par an pendant une durée de 20 minutes et sur des horaires de faible circulation n'est pas de nature à créer des perturbations inacceptables du trafic. Les dispositions proposées par le pétitionnaire apparaissent à ce titre pertinentes et sont similaires à celles mise en place par l'exploitant lors de fermetures liés à des accidents de la route. Il importera surtout en la matière, de bien informer les usagers (CRGT, PMV et info-route). Elles seront en tout état de cause moins pénalisantes que les accidents qui se produisent régulièrement sur le réseau, car programmées et les usagers informés.

**Sur le sujet de la sécurité routière**, les caractéristiques du demi-échangeur proposé répondent aux normes en vigueur sur les voies de ce type et sont similaires aux échangeurs déjà existants. Cela permet l'insertion de poids lourds dans des conditions de sécurité satisfaisantes (cf. échangeurs de Cambaie et du Port qui accueillent un nombre conséquent de poids-lourds, notamment de part l'interdiction faite aux PL d'emprunter le pont métallique, sur une section de RN qui supporte près de 90.000 véh/j).

De même, pour l'échangeur de la Grande Chaloupe qui sert d'accès aux chantiers viaducs et pour alimenter en matériaux les digues D2 et D3 depuis démarrage des travaux. Il supporte un important trafic PL sans que ne soit observé de problème particulier de sécurité dès lors que le chantier est signalé par des mesures adaptées (la possibilité de réduire la vitesse maximale autorisée peut encore être envisagée), ce qui sera le cas au vu des dispositions prévues par la SCPR ;

**Sur les conséquences en termes de fluidité**, l'apport du trafic PL généré par l'exploitation de la carrière est à relativiser. Il sera inférieur à la croissance annuelle normale du trafic (la section de RN concernée est déjà une zone à forte croissance) et ce trafic ne viendra pas en plus des trafics générés par les approvisionnements en matériaux qui se répartissaient cependant en effet jusqu'alors entre l'est d'une part et le sud et l'ouest d'autre part. Ce n'est donc pas le trafic propre à la carrière, qui sera de plus limité dans le temps, qui va générer à lui seul une saturation accrue du réseau, mais bien la croissance normale du trafic, liée à celle de la population et de ses déplacements quotidiens.

L'exploitant routier des RN, au vu de son expérience, n'exprime donc pas d'inquiétudes particulières quant à ce projet, à la gestion des micro-coupures, aux conditions d'accès sur la RN1 ni au trafic qu'il va générer. La solution consistant à se raccorder directement à la Route des Tamarins est une bien meilleure option que celle envisagée un temps de transiter par la RN1a, dite route des plages. **Des mesures adaptées seront prises autant que de besoin pour garantir la sécurité des usagers.**

Il paraît utile de rappeler que la Région a appelé les groupements en charge des travaux à faire preuve de responsabilité en matière de comportement sur la route des acteurs du chantier. Cela s'adresse bien évidemment en premier lieu aux professionnels de la route que sont les transporteurs. Ainsi le groupement en charge de la construction des digues a bien prévu des sanctions vis-à-vis des transporteurs en cas de manquements aux règles de sécurité routière qui lui seraient signalés. Cela peut aller jusqu'au refus de certains chauffeurs.

On peut également ajouter, dans ce domaine que les forces de l'ordre peuvent désormais opérer depuis le centre de gestion du trafic de la Région (CRGT) et constater des infractions/des comportements dangereux par le truchement des caméras de surveillance du réseau (vidéo verbalisation).



Un officier de police judiciaire peut donc se rendre au CRGT pour des opérations de contrôle sur l'ensemble des points équipés de caméras (parc de 120 caméras réparties sur l'ensemble des RN). Ces caméras seront d'ailleurs progressivement toutes remplacées par des caméras permettant la lecture des plaques d'immatriculation (opération en cours et cela devrait être achevé en 2019). Pour le contrôle des vitesses, une homologation reste nécessaire toutefois. Des contrôles ciblés sur la route des Tamarins pourraient donc tout à fait être envisagés.

## 7 – Synthèse

---

En l'absence d'ouverture de carrières de roches massives, l'approvisionnement du chantier de la NRL est majoritairement réalisé aujourd'hui à partir de matériaux issus de la valorisation (andains agricoles, curages de rivières autorisés, excédent d'autres travaux...). Cette ressource palliative est cependant limitée et ne permet pas de répondre aux besoins à venir.

Le site de Ravine du Trou à Saint-Leu présente ainsi un intérêt stratégique dès lors qu'à lui seul, il permet de répondre à la grande majorité du besoin en approvisionnement en roches massives pour achever les travaux.

Cet intérêt a déterminé sa qualification de Projet d'Intérêt Général par le Préfet de la Réunion en juillet 2017 en vue de permettre la prise en compte du projet par le PLU de la commune de Saint Leu.

Cette carrière déclarée Projet d'Intérêt Général permet d'ailleurs d'éviter d'exploiter au moins 4 autres carrières.

Aussi, si la préservation locale du cadre de vie sur le site de Saint Leu est légitime, elle ne doit pas conduire à une multiplication d'ouvertures de carrières sur l'ensemble du territoire réunionnais, multipliant d'autant les atteintes à l'environnement, au paysage et au cadre de vie. Ce, d'autant plus que le site de Ravine du Trou à Saint Leu ne présente pas, à l'échelle du territoire insulaire, les enjeux environnementaux les plus élevés puisque les études de SCPR mettent en évidence que les terrains concernés sont essentiellement des friches végétales non exploitées et quasi exclusivement dominées par une espèce exotique envahissante.

La Collectivité, en tant que maître d'ouvrage du projet de la NRL, réitère sa volonté de conduire ce chantier dans les meilleures conditions et précise que le remplacement de cet axe, par une nouvelle infrastructure routière, affranchie des risques auxquels est soumis l'itinéraire actuel, présente ainsi un caractère d'urgence et un caractère d'utilité publique avéré pour finaliser un chantier de sécurisation pour l'ensemble des réunionnais.

**La Région émet en conclusion un avis favorable sur le projet de carrière, la mise en compatibilité du PLU et la demande d'autorisation de défrichement.**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

5

Commune d

ETANG-SALÉ

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

# ENQUETE RELATIVE

A

— Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Aviron et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06 au 25/07/2018 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

*voir arrêté joint au dossier*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête



A. POTHIN

N. MAILLOU

*[Signature]*

*[Signature]*

P.G.

le 21/07/2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00

1 - Observations de M.

20 observations faites sur les registres 2 et 4 durant la permanence du 21/07/2018

ES-95

PICARD Etienne, habitant l'Etang-Salé.

Je suis contre l'exploitation à ciel ouvert de la Ravine du Taou et du site de Bois Blanc pour les raisons suivantes

- impact sanitaire : risque de développer des maladies respiratoires du aux poussières dégagés lors des tirs de mine
- impact sur le trafic routier du aux passages de plus de 300 camions par jour
- impact sonore : nuisances du aux tirs de mine
- impact psychologique : risque onirogène du à l'ensemble des nuisances (sonore, routier, sanitaire)
- impact sur le paysage : dégradation de l'environnement paysagé entre St-Jean et Etang-Salé.
- impact touristique : cette portion de route est très appréciée des touristes et des réunionnais.
- impact sur la faune et la flore : de nombreuses espèces endémiques sont présentes sur le site.
- impact sur l'habitat : les vibrations des tirs de mine seront ressentis à plusieurs km aux alentours.

ES-96

JOUAN Nani - Renée de l'Etang-Salé

Je suis CONTRE la carrière de Bois Blanc pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus et que je ne vais donc pas répéter.

Tous vos dossiers, vos milliers de pages ne changeront rien au fait que nous les réunionnais sommes fatigués d'être pris pour des imbéciles.

Tout le monde sait que c'est une catastrophe plus le projet

ES-96 suite

et comme toujours, on essaie de nous faire passer pour des illuminés contre le progrès et contre le route du littoral. Je suis pour la route du littoral mais à ce titre je ne peux pas, pour des raisons de gros sous, cautionner la destruction de mon île et la mise en grave danger de la santé de mes semblables et de la faune.

Beaucoup de mes amis font le trajet du sud vers le nord pour gagner leur vie et ils sont déjà confrontés à de graves problèmes de circulation que vous n'êtes déjà pas capables de résoudre, à plus forte raison quand tous ces camions envahissent la route des Tamariis et quand il faudra stopper le trafic pour tirer de mines! Cela va être invivable!!

A la Réunion le foncier se fait rare - le béton est partout. Au moment des cyclones, l'eau dévale de plus en plus les pentes puisqu'il n'y a plus d'arbres. Notre île est déjà défigurée par toutes les constructions. Faut un jour se poser et réfléchir à demain, si ce que l'on va laisser à nos enfants et aux enfants de nos enfants... Une autre petite réflexion : ces déluges de la nouvelle route du littoral sont laides, très laides, une véritable vertue dans le paysage, pourquoi ne pas choisir le viaduc et régler ainsi le problème du projet de Bois Blanc ?? En conclusion : NON à la carrière de Bois Blanc et à tous les projets qui s'y rattachent. Ce n'est bon pour personne.

ES-97

SCHMITT Jean - St-Jean

Je suis absolument contre l'ouverture de la carrière de Bois Blanc, CONTRE la destruction du littoral qui doit être protégé, CONTRE les centaines de camions qui vont envahir et appesantir un fin fil, la circulation quel en résulte sera une véritable catastrophe et St-Jean qui pleure est réservé. Je suis CONTRE le mariage que font



les camionner. Ce projet de route demanderait tout  
simplement une meilleure préparation et non pas  
l'impression au détriment de la population  
des communes impactées.  
Je suis catégoriquement opposé à l'exploitation de  
la carrière de Bois-Blanc.

(3)

21° permanence le 24 juillet 2018  
de 08h00 à 12h00

6 observations faites entre les 21/07  
et 24/07/18 sur les registres 4 et 5 - E. Salé

ES-103

24/07/2018 Philippe BARTHELEMY habité les Landes  
l'Etang Salé

Je tiens à manifester mon refus quant à  
l'exploitation de la carrière de Bois-Blanc.  
La première raison de mon refus est par les  
raisons sanitaires (nuisances liés aux  
poussières de l'exploitation de la carrière trop proche  
l'habitations et d'écoles) nuisances sonores  
(due à l'utilisation d'explosif trop proche  
des écoles, municipalités et habitations), la nuisance  
sonore due à l'activité trop rapprochée  
par la carrière.

Je suis également opposé afin de  
conserver le patrimoine naturel de la côte  
ouest et d'en préserver son développement  
dans son milieu naturel avec sa biodiversité.  
Enfin, préservons notre sécurité sur la  
côte et évitons ces milliers de tonnes  
de déchets lourds qui devront advenir  
les déchets vers la côte du littoral -  
Les puits forés posent des risques  
et bien trop proche de puits cyclothermes et subaquatiques

Bref, afin de préserver notre cadre de  
vie exceptionnel, notre tranquillité, notre  
sécurité et notre bonne santé je suis  
catégoriquement opposé ce projet de carrière de  
Bois blanc -

Cordialement Philippe BARTHELEMY

6 observations faites le 24/07/2018  
sur les registres 2, 4 et 5 - E. Salé

24/07/18 Yves ANDRE l'Etang Salé

Je suis contre l'exploitation de  
la carrière de la Ravine du Trou  
étant donné les nuisances  
occasionnées, bruit, poussières  
pour les habitations de l'Etang Salé.  
Je suis également contre cette  
exploitation pour les dégâts  
irréversibles causés au site sauvage  
de l'emplacement prévu

ES-104

24/07/18 Sylvain ANDRE l'ETANG-SALÉ ES-105

Je suis contre l'exploitation de la carrière  
de la Ravine du Trou cause des nuisances  
sonores, des risques de maladies respiratoires,  
des repercussions sur l'environnement:  
- glissements de terrain, dégradation du  
paysage, de la flore et la faune.

24/07/18 Eug. Gouffil St Pierre. ES-106

Je suis pour la carrière. La route du littoral est vitale pour notre économie. La majorité de citoyens de la Région veut cette route. La carrière est indispensable pour continuer les travaux dans de bonnes conditions.

ES-107

24/07/18 Remy Calame Etang Salé les Hauts. 4

on peut être pour la route du littoral NRC et CONTRE la carrière de bois blanc qui n'est pas utile à l'exécution de la route. la majorité est contre la carrière qui ne peut apporter que des nuisances. Cette carrière n'est pas indispensable pour poursuivre les travaux. Donc il faut préserver la santé et le bien être de la population ainsi que la préservation de la nature. MC

ES-108

24/07/18 Delphine BARILLON Etang Salé Les Hauts 5

Je suis contre la carrière de Bois blanc qui sera source de nuisances et de pollution (du littoral, de l'air...). C'est une aberration de faire une nouvelle route du littoral à près de deux milliards d'euros et de ne pas prévoir les matières premières en amont.

ES-109

24/07/18 Thierry HOARAU - Etang-Salé les Hauts 6

Je suis contre la carrière de Bois-Blanc. Celle-ci a un impact environnemental négatif: Pollution sonore / respiration / transport (route de Lamanon impactée par projet de piste)

pour 2/3000 personnes dont la qualité de vie sera être touchée. Le projet détruit le littoral. La route du littoral peut être faite par 1 viaduc s'il manque les roches. Par ailleurs, aucune assurance qui able carrière produire les roches écologiques M. O. de Borne. C'est une erreur de définir ce projet de carrière après avoir demandé le travail.

24/08/2018 GONTIER Jerome ES-110

Je suis contre la carrière de bois blanc 7

- NON aux nuisances sonores
- NON aux risques sanitaires / pollution cancerigènes
- NON au danger causé par stockage de LSD tonnes de produits chimiques et explosifs
- NON aux risques de pollution de la mer et à la mort journalière de cette partie de l'île.
- NON aux risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique
- NON aux risques d'accident de circulation de centaines de camions par jour en plus sur nos routes
- NON à la destruction de la faune et flore de cette zone protégée.

24/07/18 ES-111 8

NON nous voulons garder notre île en l'état. Car nos enfants n'ont pas à payer pour les irresponsables de la Région, voleurs et traîtres en trois genres.

24/07/18 ES-112 9

NON pas de carrière car complètement mesoprotéogée de la part des élus concernés et qui pensent qu'à leurs poches.

25/07/18. Non à cette carrière !  
 Destruction du paysage, Impacts sanitaires liés  
 aux explosions, aux gaz d'échappement, aux  
 poussières.  
 Appauvrissement => destruction de la flore des  
 habitats de la faune, fuite des animaux  
 sur la zone et ses alentours (trafic de mines)  
 Trafic routier intense  
 Fuite des mammifères marins dans la zone  
 Destruction de notre cadre de vie si précieux !  
 la liste est longue...  
 Karine LEROY

ES-114

25/07/2018 14h30 Michel Reynaud.  
 Complément Technique à l'avis du 18 juillet 2018 (Registre 4)  
 ES-49

1. Emissions de GES [données EI faussées]  
 Seules les émissions carbone des tracts de cimentation  
 sont pris en compte. Aucun GES issu des INCINÉRÉS SUR  
 LE TRAFIC ROUTIER DU TRAFET - DONT PRODUCTIONS - n'est pris  
 en compte -

2. Poussières -  
 Seule une étude sur le taux de silice autour de l'EI  
 à prétendre qu'il n'y a pas de danger. Hors :  
 2.1 le basalte alcalin présente habituellement un  
 taux de silice de 5%.  
 2.2 Incroyablement (ou volontairement ?) les poussières  
 de basalte sont classées en fibres minérales (TNRS)  
 fibres biopersistentes mais ce point est évacué par l'EI  
 (émission volontaire) Non la structure fibreuse et la  
 biopersistence de ces poussières mêmes supérieures à 50 µm  
 favorise les allergies, les fibroses pulmonaires (particules  
 les plus fines) -> atteintes nez gorge et larynx  
 pour les particules 50 < d. < 80 µm

2.3 diffusion des poussières.  
 L'EI affirme péremptoirement, outre l'absence de silice, le  
 fait certain de poussières > 80 µm - hors en deça de 80 µm  
 la classification parle de fines qui sont bien considérées  
 comme agissant sur les muqueuses et les voies respiratoires.  
 Plus grave, à partir de cette donnée, des études numériques  
 TRÈS SIMPLIFIÉES\* sont produites, lors qu'il suffit de  
 prendre la littérature scientifique pour comprendre que des  
 fines (< 80 µm) peuvent être transportées sur 5 à 13 km  
 avec un vent de 60 km/h. (nous avons atteint des points  
 à 80 voire 90 km/h cet hiver), même courante voire gustative  
 sur le site. Plus grave, il est "RACONTÉ" que le relief  
 en creux favorise la non dissipation des poussières lorsque  
 la "fosse" favorise des courants ascendants et tourbillonnants  
 propageant plus aisément des particules en hauteur donc  
 sont les, rabattre directement derrière la fosse...

2.4 Potentialisation

les poussières fixent les molécules gazeuses irritantes et nocives  
 (SO<sub>x</sub>, NO<sub>x</sub>, HAP, PM<sub>10</sub>, SO<sub>2</sub>...) qui sont multipliées par  
 l'intensité de l'exploitation de la carrière et les  
 incidences sur la circulation routière (coupures - bouchons  
 etc...) - l'impact des "autres" poussières que celle de roches  
 marines (on doit y ajouter celles supérieures issues de la dégradation  
 des argiles/humines du site) n'est pas du tout pris en compte.  
 (sauf engins du site)

3. effets cumulés sur le milieu humain (p. 181 EI)  
 C= aucune étude sur les impacts sur la circulation de la route  
 des Tamaux.  
 C= aucune étude de impacts économiques de l'augmentation  
 des bouchons (externaux)  
 C= aucune étude économique sur l'impact d'usage de la  
 route des Tamaux (externalités citoyennes) C= cf seule

\* seule une étude en soufflerie aurait permis de caractériser  
 les diffusions des poussières dans l'atmosphère. Les logiciels  
 actuels sont très peu fiables (soufflerie CSTB à Nantes etc...)

ES. 115

25/07/2018 - j'exprime mon désaccord total pour le projet de la carrière de Bois Blanc pour les raisons suivantes = 1° sanitaires car les pollutions engendrées auront un impact sur la santé des populations voisines 2° environnementales car l'exploitation de la carrière malgré les précautions promises va mettre à mal l'environnement y compris la réserve marine Enfin la qualité de vie des populations voisines va se dégrader pour un projet qui peut se décliner autrement (voir les différents projets autour que la digue).  
les raisons économiques ne me paraissent pas être un argument suffisant pour causer ce qui concerne notre santé et notre qualité de vie

Hermine SAUTRON

ES. 114 suite 2

Suite

↳ formidable, la route touristique entre le trafic Camions, DONC son état s'améliore ! C'est une démonstration formidablement logique !

↳ pas d'impact sur le tourisme ! 1000 Camions jour et + de bouchons dans l'île congestionnée et le secteur touristique de l'île : pas d'impact ?!

↳ accidentologie : un train de camions (jusqu'à 1 par minute en période de charge) entrent à 60 km/h sur la route des Tamaris - pas de danger pour une deux fois ?!

⇒ y a aussi les rotations folles des camions qui ne permettent pas un entretien soigné de ceux-ci  
⇒ déjà 2 morts dus à une rupture de freins sur le viaduc de Saint Paul.

Ces éléments complètent ceux du 18 juin.

Confirme [NON] pour l'ensemble des questions posées - et une question citoyenne à l'Etat : comment est-il possible de

cautionner ce type de projet (carrière et non par NPI)

P.G. de mega carrière sans influence certaine des lobbys... ?

observations faites sur le registre  
n° 5 entrée les 24/07 et 25/07/2018 -  
E. Sale'



Le 25 juillet 2018 à 16 heures 00

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné Philippe GARCIA déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs du

25/06/2018 au 25/07/2018

de \_\_\_\_\_ heures à aux heures et jours ouvrables de la

et de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures mairie d'Etang-Salé

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par 114 personnes (pages N° 2

à \_\_\_\_\_) à la page 10 du registre n° 5. Etang-Salé

En outre, j'ai reçu 1 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre : n°

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

**NB :** les pièces "annexées" sont celles qui ne sont pas collées dans les registres ou agrafées totalement aux pages.

du registre n° 1  
Salé  
4 (Région Réunion)

